Programme 2018 CdH & Cd&V+

Ville de Bruxelles

Nos **701** idées





Bruxelles tout autrement Brussel moet anders

Table des matières

I. Une ville à votre service, tout autrement

- 1) Éthique
- 2) Méthodes de gouvernance
- 3) Démocratie locale et participation citoyenne
- 4) Population/démographie
- 5) Finances locales et personnel

II. Une ville accueillante tout autrement

1) Logement

- a) Nouveaux logements
- b) Faciliter l'acquisition de son logement
- c) Nouvel habitat et logement solidaire
- d) Logement abordable
- e) Logement social
- f) Régie foncière
- g) logements d'urgence

2) Handicap

- a) Mieux adapter Bruxelles aux besoins des handicapés
- b) Garantir un emploi et une formation pour les personnes porteuses de handicap

3) Espaces publics et espaces verts

- a) Bruxelles plus belle
- b) Bruxelles plus verte
- c) Cimetières

4) Propreté

- a) Poubelles, collectes et tri
- b) Renforcement et réorganisation des services
- c) Lutter radicalement contre les incivilités
- d) Education, prévention et sensibilisation

5) Mobilité

- a) Bruxelles plus mobile
- b) Stationnement
- c) Mobilité et Ecoles

6) Aménagement du territoire

III. Une ville qui vous protège tout autrement

1) Sécurité

- a) Un plan de sécurité et de prévention par quartier
- b) Commissariat 24/24 par quartier
- c) Un meilleur contrôle des espaces publics et des stations de transports en commun
- d) Des écoles plus sûres
- e) Des citoyens mieux protégés
- f) Renforcer les mesures alternatives et prestations d'intérêt général

2) Santé

- a) Bruxelles Ville-Santé
- b) Un Echevin de la Santé et une politique communale de santé
- c) Des soins de proximité
- d) Réseau IRIS

3) Action sociale, solidarités et lutte contre la pauvreté

- a) Réformer le CPAS au bénéfice des allocataires sociaux
- b) Faire plus du CPAS un stimulateur d'insertion
- c) Soutenir les solidarités et lutter contre la pauvreté 3
- d) Lutter contre l'isolement et le suicide
- e) Un plan « familles monoparentales »

4) Environnement- Energie- Climat

- a) En matière d'énergie
- b) En matière d'environnement

IV. Une ville qui vous accompagne tout au long de votre vie

1) Familles, crèches, seniors

- a) En matière de petite enfance
- b) En matière de politique familiale et pour les seniors
- a) Amplifier la prise en compte des dimensions « Familles » et Seniors » dans toutes les politiques publiques (logement, mobilité, fiscalité, action sociale, santé,...)
- b) Amplifier les politiques de soutien à la parentalité
- c) Plus de soutien pour les enfants et parents malades ou handicapés
- d) Plus d'activités et de loisirs pour les enfants en dehors de l'école
- e) Renforcer les acquis du « Plan communal Senior » :
- f) Favoriser la participation citoyenne des aînés et valoriser leur expérience
- g) Bruxelles intergénérationnelle, active et accessible aux aînés
- Soutenir toute initiative facilitant le maintien à domicile des Seniors
- h) Bruxelles avec des logements adaptés pour les aînés
- i) Bruxelles sans peur

2) Enseignement

- a) Poursuivre la création de places d'écoles pour répondre au choc démographique.
- b) Des écoles de qualité pour tous
- c) Un plan Echec à l'échec
- d) Développer le numérique à l'école
- e) Développer l'apprentissage des langues
- f) Tenter les expériences pluralistes de rapprochement entre les différents réseaux scolaires présents sur le territoire de la Ville :
- g) L'Ecole comme facteur d'intégration sociale
- h) Stimuler l'entreprenariat dès le plus jeune âge.
- i) Donner dès l'âge scolaire le sens de la participation et l'apprentissage de la citoyenneté
- j) Des esprits sains dans des corps sains
- k) Ouvrir l'école sur les familles, le quartier et le monde

3) Emploi/formation

- a) Un plan local pour l'emploi
- b) Développer une politique de mise à l'emploi par la formation et l'entreprenariat social
- c) Simplifier et décentraliser les structures
- c) Développer un accompagnement individuel intensif et l'orientation des jeunes de l'école au monde du travail.
- d) Stimuler l'auto-création d'emploi chez les jeunes
- e) Renforcer le rôle d'employeur et d'impulseur de la ville
- f) Lutter contre les discriminations à l'embauche

4) Associatif et charte

V. Une ville qui vous stimule

1) Économie, Commerce

- a) Investir dans la redynamisation de notre tissu économique et commercial, sa qualité et sa notoriété
- b) Faciliter et orienter les porteurs de projets dans leurs différentes démarches. Pour ce faire seront mise sur pied des initiatives telles que :
- c) Soutenir davantage les entreprises d'économile sociale et la création d'activités économiques locales
- d) Alléger et simplifier les charges administratives et la fiscalité

2) Rayonnement, international, Bruxelles en grand

3) Capitale numérique

4) Jeunesse

- a) Un service pour orienter individuellement les jeunes
- b) Plus d'infrastructures pour la jeunesse dans tous les quartiers
- c) Favoriser et soutenir l'accès à la culture, à la production culturelle des jeunes pour encourager la créativité, l'ouverture d'esprit, le partage de nouvelles formes d'expression
- d) Améliorer le soutien aux organisations travaillant pour la jeunesse (écoles de devoirs, maisons de jeunes, services de prévention, de lutte contre le décrochage scolaire, associations sportives et culturelles, mouvements de jeunesse)

5) Sport

- a) Tendre vers une politique de sport comme vecteur de santé publique en développant le sport pour tous
- b) Offrir plus d'infrastructures sportives
- c) Renforcer l'aide aux clubs locaux qui pratiquent une véritable politique de jeunes
- 6) Culture
- a) Un maillage culturel de haut niveau pour Bruxelles
- b) Renforcer l'information sur la vie culturelle à Bruxelles
- c) Plus d'accès aux activités culturelles
- d) Augmenter l'offre culturelle de proximité
- e) Développer le soutien, la création et l'expression d'une culture bruxelloise métissée :
- f) Adopter l'Agenda 21 de la Culture

VI Une ville qui vous ressemble

1) Interculturalité

- a) Une administration respectant la diversité
- b) Cultes et laïcité

2) Convivialité

INTRODUCTION

Bruxelles tout autrement, c'est une ville qui a une âme, où les citoyens sont au cœur, une ville qui respecte ses habitants, qui réussit la transition écologique et numérique, qui renforce les solidarités et le lien social, qui s'organise pour les familles et qui soutient les porteurs de projets, qu'ils soient commerciaux, économiques, sociaux, culturels, associatifs ou autres.

Six ans et autant de crises

En six ans, Bruxelles a vécu de nombreux événements qui l'ont marquée et qui appellent à une analyse et à des actions au-delà de l'émotion pour panser les plaies et préparer l'avenir pour tous.

Entre 2012 et 2018, Bruxelles a ainsi connu une crise de la gouvernance (samu social etc), une crise migratoire (parc maximilien...); une crise de la sécurité (incidents et émeutes au centre-ville); une tension de la cohésion sociale (évaluée par le dernier rapport « Bruvoices » de la Fondation roi Baudouin en juin 2018); un échec politique de l'équipe dirigeante (trois bourgmestres ; échec du stade, gestion chaotique du piétonnier ; et bien sûr le traumatisme ultime, les attentats du 22 mars 2016.

Défis structurels

Autant de soubresauts qui viennent s'ajouter aux enjeux structurels auxquels fait face la Ville : démographique, cohésion sociale, lutte contre la pauvreté, mobilité, transition écologique et qualité environnementale, maintien de la classe moyenne, rénovation urbaine, ...

Bref, ce n'est pas le travail qui manque.

Bilan : les douze échecs PS-MR

D'autant que le bilan de la Ville est loin d'être satisfaisant et ce sur plusieurs aspects :

- 1-La sécurité, et le sentiment de sécurité n'ont pas avancé voire ont reculé ;
- **2-**La cohésion sociale reste un enjeu, avec une approche trop clivante et non inclusive, créant la méfiance au lieu de susciter l'adhésion ;
- **3-**La politique de l'emploi et de la formation a été entièrement négligée, peu de projets nouveaux ont été lancés et plusieurs projets existants ont même été supprimés. La Ville connaît ainsi une des tendances baissières du chômage les plus faibles dans la Région ;
- **4-**Les logements sociaux ont été les parents pauvres, avec peu de rénovations et une gestion faible au quotidien ;
- **5-**La culture a été progressivement remplacée par le divertissement de masse importé de l'étranger, sacrifiant au passage la création locale et la dynamique culturelle propre ;
- 6-La propreté laisse toujours autant à désirer malgré que des actions ont bien été entreprises par la Ville ;
- **7-**La mobilité a régressé, avec des politiques incohérentes au sein du Collège, entre les tenants du tout à la voiture face aux tenants d'une ville sans voitures, toutes deux caricaturales ;
- 8-Laeken, NOH et Haren, les grands oubliés par rapport au centre-ville ;
- 9-Les commerces ont été peu soutenus et la logique de la Ville a privilégié les grandes enseignes face aux petits commerces de proximité ;
- **10-**Le rapport à l'associatif et au secteur privé de manière générale, avec une tendance à phagocyter les initiatives citoyennes, associatives et privées, au profit de projets publics parfois plus coûteux et/ou moins efficaces.
- **11-**L'action sociale du CPAS, qui s'est perdu dans des priorités qui ne sont pas de son métier, et qui devrait être recentré sur ses missions de base :
- 12-Le sport pour tous, très présent dans les discours mais absent dans les budgets et les actes.

Objectif : revenir au pouvoir pour réorienter le cap de Bruxelles vers ses habitants et son environnement

Le cdH et Cdnv veulent mettre un terme à cette majorité qui a privilégié les grands projets au détriment des quartiers et de leurs habitants.

Nous voulons revenir au pouvoir avec 5 objectifs :

- **1-**Améliorer la gouvernance de la Ville, la démocratie locale et les services à la population
- 2-Lutter contre l'insécurité par une police de proximité
- **3-**Déployer une politique visant les 0-25 ans afin d'appuyer les familles dans leur éducation et renforcer le lien social, en renforçant la solidarité, l'associatif et la vie des quartiers
- **4-**Réinsuffler une âme à la Ville, via plusieurs leviers : propreté, mobilité, logement, culture, commerce et espaces publics
- 5-Préparer la Ville à réussir la transition écologique et numérique

Ces objectifs seront atteints à travers un programme d'actions transversales qui couvrent les différentes compétences de la Ville de Bruxelles selon SIX axes.

I. Une ville à votre service, tout autrement

1) Éthique

La **crise de la gouvernance** qu'a traversée la Ville de Bruxelles ces derniers mois est révélatrice du fonctionnement d'un monde politique ancien finissant dont nous ne voulons plus. Estompement de la norme, excroissance pathologique des structures para-communales,...

Le cdH et Cdvn ont été **en pointe dans la réforme de la gouvernance** entreprise depuis juillet 2017 en demandant le premier, à plusieurs reprises et dès janvier 2017 une réunion majorité/opposition visant à redéfinir les grands principes de l'éthique à la Ville de Bruxelles, et à prendre des règles strictes en matière de rémunération, incompatibilités et cumuls de fonctions et diminution drastique du nombre de structures.

Les décisions ont été prises et commencent à être mises en œuvre. Toutefois, nous pensons qu'il faut aller plus loin. C'est l'objet de ce chapitre.

Afin de devenir une ville moderne exemplaire en matière d'éthique, La liste cdH-cdnV+ propose de :

- 1. Finaliser la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance décidée majorité et opposition en juillet 2017 sur initiative du cdH ;
- 2. Interdire le cumul de rémunération pour les Echevins qui auraient une fonction exécutive dans une asbl de la Ville ou en lien avec la Ville (présidence, membre de conseil d'administration d'un hôpital, des cuisines bruxelloises, etc) :
- **3.** Faire signer un code de déontologie aux élus du conseil communal, du cpas et de toutes les structures de la Ville reprenant les engagements en matière d'éthique et de transparence ;
- **4.** Organiser de manière systématique des séances de reddition des comptes des administrateurs publics devant le conseil communal ;
- **5.** Publier une « déclaration d'intérêts » mise à jour et reprenant pour chaque membre du Collège et du CPAS les intérêts privés liés la situation personnelle ou professionnelle passée ou en cours, de nature à les placer le cas échéant en situation de conflit d'intérêt ;
- 6. Rendre transparents les recrutements du personnel à la Ville, et poster toutes les annonces auprès d'Actiris
- 7. Prévoir une présentation des candidats finalistes aux postes dirigeants devant le conseil communal avant la sélection définitive par le Collège ;
- **8.** Etudier la faisabilité de la rotation de certaines catégories de personnel entre les services afin d'éviter la connivence et la source de fraude :
- **9.** Mettre en place un système de protecteur des lanceurs d'alerte, indépendant du Collège, qui, en plus de ses missions d'ombudsman (voir point suivant « Gouvernance ») protégerait les lanceurs d'alerte qui voudraient dénoncer une fraude ou des pratiques illégales ou néfastes tout en protégeant leur anonymat. Le médiateur serait chargé d'instruire le dossier afin de vérifier sa solidité puis de saisir les instances ad hoc, collège, conseil,...
- **10.** Poursuivre les audits des structures de la Ville tant sur les aspects financiers et comptables qu'opérationnels et ce afin de débusquer les dysfonctionnements éventuels ainsi que les doublons ;
- 11. Offrir une formation à tous les élus sur leurs responsabilités et leurs devoirs ainsi que sur les règles éthiques en vigueur ; Idem pour les administrateurs publics.
- 12. En complément de l'ensemble des propositions en éthique et gouvernance, offrir un chèque-valeur de 100 euros à chaque ménage de la Ville de Bruxelles, dès la première année de législature et ce, afin de compenser les habitants des nombreuses pertes financières dues aux mauvaises gestions, aux pratiques et au gaspillage du passé qu'ils ont dû subir et financer comme contribuables. Ces 100 euros pourront être utilisés –ou déduits- dans tous les services de la Ville auxquels les ménages feraient appel : réduction sur abonnement dans un club, sur stages de vacances pour les enfants, sur la carte riverain, etc...

Le cdH propose en outre de :

13. Appliquer le décumul des fonctions entre une fonction exécutive locale et une fonction élue au niveau parlementaire :

2) Méthodes de gouvernance

Outre **l'exemplarité dans l'action des élus et de l'administration**, il y a lieu de s'engager dans **des principes modernes de gouvernance**, à savoir la manière de gérer la Ville.

Le cdH et Cdnv proposent de :

- **14.** Instaurer une culture de l'évaluation des politiques publiques en ce compris en amont, via des analyses coût/bénéfice préalable pour les projets d'envergure ;
- **15.** Renforcer la culture de service au public en créant une fonction d'Ombudsman indépendant du Collège, qui peut aider les citoyens à défendre leurs droits face à l'administration ;
- **16.** Créer une fonction de « Bourgmestre de la Nuit » qui fait le lien entre les acteurs de la vie nocturne urbaine, les riverains et les autorités publiques ;
- **17.** Développer des synergies avec les communes limitrophes mais aussi avec d'autres, pour des projets liés à la mobilité, le stationnement, le ramassage scolaire, la propreté, la gestion d'infrastructures limitrophes, mais aussi des projets entre écoles, centres culturels...
- 18. Examiner les services qui sont aujourd'hui gérés par le CPAS ou par d'autres structures autour de la Ville et qu'il conviendrait de remettre dans le giron de la Ville soit pour des raisons de contrôle démocratique, soit pour des raisons d'efficacité et de cohérence des politiques soit pour éliminer des doublons.
- **19.** S'engager à ne pas se substituer au secteur privé (associatif) et motiver devant le conseil communal si cela devait s'avérer nécessaire ;
- **20.** S'inscrire dans la volonté régionale de développer des convergences de politiques avec les communes notamment en fixant des objectifs communes; en privilégiant les complémentarités plutôt que les doublons ou les politiques contraires et en se répartissant de manière plus efficiente les tâches entre les deux niveaux en matière par exemple de propreté, de gestion des espaces verts, de mobilité,...
- **21.** Publier de manière visible sur le site de la Ville la liste de l'ensemble des asbl qui recoivent des subsides de la Ville.
- **22.** S'assurer dans les cahiers des charges de développement immobilier à privilégier des projets à taille humaine en s'assurant un rapport de force favorable par rapport aux consortiums notamment lorsqu'ils sont composés des géants du numérique.

3) Démocratie locale et participation citoyenne

La **révolution éthique et de la gouvernance** passe nécessairement par la manière dont la Ville gère ses relations avec ses administrés.

Les **citoyens sont le cœur du moteur de la Ville**, qui est en réalité une institution à leur entier service. Les élections ne doivent donc pas être le seul moment de choix offert aux citoyens sur les affaires de la cité, qui les regardent au premier chef.

A chaque moment de la vie locale **le citoyen doit pouvoir intervenir**. Les nouvelles technologies doivent permettre de rendre cette **interactivité réelle et tangible.**

Le cdH et Cdnv proposent de :

- **23.** Placer le citoyen au cœur du fonctionnement de la Ville et de ses structures, de manière permanente et transversale ;
- 24. Encourager les initiatives citoyennes ;

Concrètement :

- **25.** Rédiger dès le début de la législature un Pacte citoyen qui reprendraient une série d'engagements de la Ville à l'égard de ses administrés relatifs à la manière de les représenter, les associer et les servir. Ce pacte serait distribué à tous les habitants afin qu'ils soient informés du changement de paradigme et de la nouvelle culture démocratique au sein de la Ville.
- **26.** Mettre en place une plateforme internet « Mon idée notre action » à travers laquelle chaque citoyen peut déposer une idée relative à l'amélioration de la Ville. Cette idée serait commentée et discutée par tous et des votes seraient possibles. Si l'idée dépasse un certain seuil à fixer (par exemple 1500 votes d'habitants de la Ville) alors elle doit nécessairement être prise en considération par le Collège, qui doit l'instruire, en réunissant le citoyen à son origine, des experts et les administrations concernées. Le Collège doit ensuite proposer une action pour donner suite à l'idée, et motiver sa décision. S'il devait refuser l'idée, cela doit se faire sur base d'une motivation et d'une discussion publique.
- **27.** Organiser des « audits populaires » annuels, en associant les habitants au plus près dans l'évaluation des services de la Ville. Cette évaluation grandeur nature serait organisée pour un ou plusieurs départements et services de la Ville comme une grande enquête de satisfaction étalée sur l'année : visites de terrain, rencontres avec les agents, journées portes ouvertes, questionnaire de satisfaction, panel d'usagers, notes électroniques,... Les habitants auraient l'occasion de mieux connaître leurs services tout en évaluant leur travail. Des recommandations seraient ensuite extraites de ces longs « audits populaires » et le Collège chargé de les mettre en œuvre.
- **28.** Créer des comités d'accompagnement pour les projets d'envergure au sein desquels siègeraient des habitants, sans que cela ne remplace les réunions publiques de suivi.
- 29. Développer des panels citoyens tirés au sort pour les projets d'envergure.
- **30.** Poursuivre le développement des budgets participatifs en augmentant les montants afin que les projets des citoyens ne soient pas limités à de petites initiatives mais puissent aussi toucher à des éléments de changement réel et durable dans leur vie ou celle de leur quartier.
- **31.** Mettre en place un outil didactique qui explique le budget communal et que les citoyens pourraient utiliser pour faire des simulations en fonction de différents choix qu'ils poseraient.

32. Avoir recours aux simulations 3D nouvelles technologies pour améliorer l'inclusion des habitants dans les débats d'urbanisme et de développement territorial.

4) Population/démographie

Les services de la démographie, de la population et de l'Etat civil sont le **premier service pour un citoyen**, souvent le premier contact pour un nouvel habitant. Ils se doivent d'être optimum car relèvent de besoins essentiels pour les citoyens et représentent aussi **l'image de tout le fonctionnement de la Ville**, de ses services, de ses satellites, tant en termes de qualité de service que de convivialité.

Sous l'ancienne législature, lorsque le cdH avait la compétence, la priorité était de **décentraliser les services au plus près des habitants**, de lancer la **dématérialisation des services** et d'améliorer les horaires d'ouverture et les **procédures internes**, pour un **service plus rapide et plus efficace**.

Ainsi, le cdH et Cdnv proposent de :

- **33.** Réussir le déménagement du centre administratif et l'instauration d'un nouveau concept de « one stop shop », à savoir un guichet unique où les citoyens peuvent être servis pour toutes les opérations, d'une demande de permis d'urbanisme au renouvellement d'une carte d'identité en passant par les cartes riverains ou composition de ménage. Ce service doit se faire au minimum en Français et en Néerlandais ;
- 34. Augmenter le nombre de services disponibles dans les antennes décentralisées ;
- 35. Généraliser l'offre de services en ligne y compris par mobile (M-Gouvernement)
- 36. Augmenter les heures d'ouverture en soirée et le cas échéant le samedi matin ;
- **37.** Développer un système gratuit d'écrivain public capable d'aider les personnes à remplir leurs documents et de les guider devant les bornes interactives ;
- **38.** Respecter la charte pour la diversité pour atteindre 3% de personnes handicapées au sein du personnel ;
- **39.** Rendre les agents plus proches des citoyens en les valorisant et en les présentant via une brochure personnalisée ;

5) Finances locales et personnel

La Ville pour fonctionner doit lever des taxes et disposer de financements d'autres niveaux de pouvoir, tout en générant des recettes sur base de certaines de ses activités. Ces recettes doivent continuer à permettre de financer l'ensemble des politiques tout en **investissant dans l'avenir**.

A ce jour, la Ville réussit à gérer ses finances en bon père de famille, en respectant un **équilibre entre recettes et dépenses** et en maintenant un taux d'endettement relativement bas, avec un niveau de taxation parmi les plus bas de la Région bruxelloise, et surtout inchangé depuis plus de quinze ans.

Toutefois, ces dernières années, **les niveaux des coûts de fonctionnement ont augmenté de manière importante**, pour partie en raison de l'augmentation des services mais pour partie en raison d'efforts insuffisants en gestion des coûts, notamment dus à de nombreux gaspillages.

Pour le cdH, il s'agit de **poursuivre cette gestion** en bon père de famille, en **maintenant inchangés les niveaux de taxation** tout en **développant des financements alternatifs** et en **valorisant mieux son patrimoine et son investissement** comme un effet-levier. Il s'agit aussi de développer une **gestion proactive** visant à limiter les coûts de fonctionnement, notamment grâce au recours aux nouvelles technologies (de la suppression progressive du papier à la gestion optimale de la consommation d'énergie et de ressources grâce à un monitoring sur base de données).

Cette majorité a **défait un certain nombre d'acquis** (fermeture du Bureau des étrangers et suspension des projets d'extension à Laeken) et laissé filer la gestion jusqu'à accumuler des retards insupportables pour les citoyens, comptant parfois jusqu'à **plus de 3 mois d'attente pour une inscription au registre de la population!**

Concrètement, le cdH et Cdnv proposent de :

- **40.** Maintenir les additionnels IPP et de précompte immobilier au même niveau qu'actuellement ;
- 41. Opter pour une fiscalité incitative liée à des prestations d'intérêt collectif;
- **42.** Poursuivre une gestion active de la dette qui ne doit pas dépasser son niveau actuel autour de 10% du budget annuel de la Ville ;
- 43. Réaliser des audits de dépenses par département afin de diminuer des coûts ;
- **44.** Ré-examiner les contrats de fourniture et de services existants et les remettre en concurrence :
- 45. Moderniser le fonctionnement de la Centrale d'Achats ;
- 46. Recourir à des achats groupés avec d'autres communes afin de diminuer les prix ;
- 47. Développer le financement alternatif des projets ;
- **48.** Développer une cellule « recherche de subsides et montage de dossiers » notamment dans le cadre de financements européens ;
- **49.** Demander à la cour des Comptes de vérifier les comptes et budgets de la Ville de Bruxelles ;
- **50.** Corriger les faiblesses du nouveau statut du personnel notamment concernant les pensions des niveaux E ;
- **51.** Améliorer l'offre de formation au personnel, tant linguistique que de compétences ;
- **52.** Lutter contre l'absentéisme, en identifier les causes et y répondre, notamment en termes de qualité de vie au travail ;

II. Une ville accueillante tout autrement

Les problèmes liés au logement sont **nombreux et connus** à la Ville de Bruxelles. Cherté des loyers, insalubrité, temps d'attente trop longs pour les logements sociaux, règles d'attributions pas toujours claires,... pour ne citer que les plus importants.

Les politiques régionales tentent de répondre à ces problèmes, à travers de nombreuses mesures de **diversification de la production de logements publics**; le renforcement des Agences Immobilières Sociales, l'élargissement de l'allocation-loyer, la facilitation de l'accès à la propriété ou encore les luttes contre les discriminations. Mais **beaucoup peut se faire à l'échelle de la Ville de Bruxelles** elle-même.

Le cdH veut miser sur le soutien à la création de nouveaux logements, notamment pour accueillir les jeunes ménages et les jeunes familles, faciliter l'acquisition des logements par les jeunes familles, promouvoir les nouvelles pratiques d'habitat, rénover et améliorer l'offre de logement social et réformer la Régie foncière.

1) Logement

Concrètement, le cdH et Cdnv proposent de :

a) Nouveaux logements

- **53.** Stimuler la création de logement privé par mesures fiscales et urbanistiques, en évitant de toucher à des terrains verts et en privilégiant les opérations de transformation et de rénovation ;
- **54.** Poursuivre le recours aux charges d'urbanisme ;
- **55.** Utiliser le levier des contrats de quartier pour développer du logement neuf notamment dans les zones en réhabilitation, les dents creuses pour lesquelles il faudrait un cadastre mis à jour...
- **56.** Développer les logements au-dessus des commerces en offrant des solutions systématiques et individuelles aux différents commerces concernés ;
- **57.** Lutter contre les logements vides notamment en signant une convention avec la Région pour intégrer le système d'amendes administratives qu'elle organise en mettant en œuvre un droit de gestion publique pour lequel un financement régional est possible, en menant des actions en cessation si la situation l'exige pour forcer le propriétaire à mettre fin à la vacance des immeubles inoccupés, en instaurant des incitants comme par exemple une aide à la reconversion et en multipliant les visites sur les terrains pour opérer un recensement par l'intervention de différents acteurs (gardien de la paix, police,...) et en recoupant les informations obtenues de différents services (fournisseurs d'énergie, registre national, listings communaux,...);
- **58.** Soutenir la transformation de bureaux en logements mixtes ou équipements par un système de primes ou d'exonérations fiscales ;
- **59.** Développer les projets en Community Land Trust, c'est-à-dire la construction sur des terrains dont la valeur n'est pas prise en compte dans le prix, ce qui rend les prix plus intéressants :
- **60.** Généraliser dans les cahiers de charge les bâtiments « modulables » et lancer des concours d'architecture pour stimuler ce type de logements afin de permettre d'adapter plus facilement les habitations à l'évolution des familles ;
- **61.** Mettre sur le marché privé des logements de la Régie foncière afin d'une part de dégager des moyens nouveaux pour la construction de nouveaux logements et d'autre part de permettre l'acquisition de biens à des prix raisonnables ;
- **62.** Développer des logements de toutes tailles en ce compris les studios individuels et les logements pour familles nombreuses ;

b) Faciliter l'acquisition de son logement

- **63.** Lors de l'achat d'un premier logement, exonérer l'acheteur du paiement des centimes additionnels au précompte immobilier les deux premières années (comme à Berchem) pour favoriser l'accès à la propriété.
- **64.** Mieux informer les habitants propriétaires sur leurs droits notamment de baisse du précompte immobilier en fonction du nombre d'enfants à charge.

c) Nouvel habitat et logement solidaire

65. Développer les logements partagés et l'habitat intergénérationnel, qui permet à une personne âgée et seule vivant dans un grand logement d'accueillir un ou une jeune à prix modéré en échange d'une aide à domicile ;

- **66.** Ne plus systématiquement appliquer un statut de cohabitant par le CPAS pour les occupants d'un logement groupé dès lors qu'il s'en suivrait des pertes de droit, particulièrement pour les Mineurs non accompagnés, des jeunes en cohabitation etc ;
- **67.** Organiser un salon de l'habitat groupé et du logement solidaire visant à promouvoir et à faciliter ce type d'habitat ;

d) Logement abordable

- **68.** Doubler les capacités de l'agence immobilière sociale qui permet de trouver des loyers plus bas dans les locations privées, avec une garantie de paiement et une gestion sécurisantes pouwr le propriétaire ;
- **69.** Objectiver davantage les attributions de logements publics.

e) Logement social

- **70.** Rénover les logements sociaux existants et privilégier la transformation de bureaux en logements sociaux avant d'en construire de nouveaux. Cela aura pour effet d'augmenter l'offre sociale en évitant les vides locatifs et en mettant sur le marché de nouveaux logements, sans passer par la création de nouveaux immeubles ; ainsi que d'améliorer la mixité sociale par la dispersion géographique des appartements sociaux ;
- **71.** Privilégier les rénovations réglant les problèmes d'insalubrité, d'humidité, de vétusté et diminuant les besoins en consommation d'énergie ;
- **72.** Investir dans les petites rénovations des communs et des abords des logements sociaux en utilisant les provisions de la Ville à cet effet ;
- 73. Améliorer les espaces communs en aménageant des aires de jeux, des terrains de sports, des pelouses et parcs pour enfants et jeunes ou en modernisant les infrastructures existantes; en entretenant les halls d'entrée et espaces communs (nettoyage, peinture plus fréquents); en créant dans chaque complexe des lieux de rencontre (salles pour les enfants et pour les jeunes, écoles de devoirs, salles de spectacle, local pour les aînés, etc.);
- **74.** Donner l'occasion aux jeunes de s'approprier l'espace public par un rafraichissement des lieux auxquels ils participeraient ;
- **75.** Proposer plus de logements sociaux pour familles nombreuses (appartements plus grands ; augmentation de l'offre de logements publics pour familles nombreuses) ;
- **76.** Etablir un plan de réduction des charges (contrôle plus rigoureux sur le montant des charges ; améliorer la gestion financière ; informer davantage les locataires sur les charges et les meilleures manières d'améliorer les consommations personnelles) ;
- 77. Investir massivement dans la réduction de la consommation énergétique y compris par le recours aux tiers-investisseurs par la pose de photovoltaïque, d'éolien urbain et autres méthodes urbaines, et isoler systématiquement les logements sur l'ensemble des sites de logement social bruxellois ;
- **78.** Sécuriser les logements : (installer des caméras de surveillance, augmenter le nombre de concierges, avoir un médiateur par immeuble ou groupes d'immeubles, fournir des badges de sécurité aux habitants. Augmenter quotidiennement le nombre de petites réparations (boîtes aux lettres, sonneries, halls, cages d'escalier, ascenseurs ...) et créer un service « réparations urgentes ». La sécurité ne peut être uniquement le fait du matériel. Il faut de l'humain, de la prévention et de la répression ;
- **79.** Humaniser et renforcer l'accompagnement social et la qualité de l'accueil et de l'écoute des occupants par les responsables notamment grâce à des formations à la diversité, à la gestion des conflits, à la médiation
- 80. Améliorer l'organisation des logements sociaux en contrôlant le respect des critères

objectifs d'attribution et le système de dérogation sociale et en réintroduisant dans celui-ci la possibilité de dérogation spatiale ;

- **81.** Inciter les investisseurs immobiliers à développer des ensembles « plurifonctionnels notamment via les permis d'urbanisme ;
- **82.** Doubler les capacités de l'agence immobilière sociale qui permet de trouver des loyers plus bas dans les locations privées, avec une garantie de paiement et une gestion sécurisantes pour le propriétaire ;
- **83.** Développer l'information des habitants sur les aides disponibles en matière de rénovation, d'éco-construction, d'habitat durable, de primes liées à l'habitat et de médiation locative :
- **84.** Connecter les sites de logements sociaux à la fibre optique afin d'offrir les connexions internet à des prix compétitifs, et de stimuler l'usage des nouvelles technologies par les ménages et les acteurs des sites de logement social

f) Régie foncière

Réformer le fonctionnement de la Régie afin d'en faire un **levier plus efficace** et plus performant sur le marché du logement à Bruxelles.

Le cdH et Cdnv proposent de :

- **85.** Ramener toutes les propriétés publiques de logement (CPAS, etc.) dans une seule Régie foncière ;
- **86.** Exploiter davantage le cadastre des propriétés de la Ville afin de les affecter au logement (ex : vendre pour investir ou transformer pour affecter au logement);
- **87.** Stimuler l'acquisition d'immeubles à l'abandon ou de terrains non productifs, en prenant d'autorité en gestion publique pendant 9 ans un bien abandonné si le propriétaire, après plusieurs avertissements refuse de l'occuper ou de le faire occuper, et en se remboursant sur le prix des loyers, une fois le logement rénové et remis en location (à loyer modéré) ; en exerçant davantage le droit de préemption dans les zones permises ;
- **88.** Augmenter l'accès aux logements de la Régie en diminuant les critères financiers pour les personnes se trouvant dans les conditions d'un logement social ; en interdisant aux échevins l'accès aux logements de la Régie ;
- **89.** Réduire sur base d'un audit les charges des logements de la Régie et du CPAS afin de diminuer les dépenses des locataires ;
- **90.** Développer l'installation de panneaux photovoltaïques, d'éolien urbain et d'autres sources d'énergie renouvelable urbaine dans tous les logements publics dont dispose la Ville ;
- **91.** Créer un service de maintenance et réparations d'urgence pour réduire le délai d'intervention chez les locataires ;
- **92.** Augmenter le nombre de logements pour familles nombreuses : moduler les critères par rapport au nombre d'enfants et revoir les normes spatiales ;
- **93.** Mettre sur le marché privé des logements de la Régie foncière afin d'une part de dégager des moyens nouveaux pour la construction de nouveaux logements et d'autre part de permettre l'acquisition de biens à des prix raisonnables

g) logements d'urgence

En situation d'urgence lorsqu'un locataire doit quitter son logement pour toute une série de raisons, la Ville doit pouvoir assurer un accueil transitoire et temporaire.

Elle doit aussi pouvoir anticiper ce genre de situations notamment en encourageant le **recours aux garanties** locatives.

Le cdH et Cdnv proposent de :

- **94.** Renforcer et faire mieux connaître les aides aux garanties locatives, notamment le fonds régional Brugal, grâce à un partenariat nouveau avec les banques ;
- 95. Doubler le nombre de logements d'insertion et de transit ;
- **96.** Développer et soutenir les initiatives en matière d'habitats légers ainsi que les logements modulaires, en veillant à une réflexion en amont entre les porteurs de projet et les services urbanistiques communaux pour veiller à la faisabilité du projet, qui offriront une possibilité de logements d'urgence et de transit à l'égard de personnes précarisées ou de personne qui se retrouvent à la rue suite à un incendie ;
- **97.** Poursuivre la lutte contre l'insalubrité via le recours à Renobru, outil de la Ville de Bruxelles (dont il faut garantir la bonne gestion, voire réintégrer dans le giron de la Ville) mais aussi en faisant appel au tissu de l'économie sociale ;
- **98.** Lutter contre les marchands de sommeil en lien plus étroit avec les agents de la Ville, la Région, la police et les associations actives dans les quartiers, en lien avec la recherche de solutions de relogement pour les familles ;
- **99.** Renforcer les dispositifs pour les sans-abris (CASU) en soutenant les acteurs régionaux tant publics qu'associatifs, en augmentant les lits accessibles toute l'année et la qualité des sanitaires et en permettant aux sans-abris de déposer leurs effets en toute sécurité et de faire garder leurs animaux de compagnie.

2) Handicap

La Ville appartient à tous. C'est notre credo. Ce n'est pas parce qu'une personne est porteuse d'un handicap qu'elle ne doit pas pouvoir jouir de la Ville, de ses services, ses espaces publics, ses rencontres, ses charmes et ses plaisirs.

Le cdH veut faire une priorité de la **transformation radicale de la Ville** et de son aménagement afin qu'elle soit **adaptée à tous**, en termes physiques mais aussi en termes d'accueil.

C'est pourquoi nous voulons développer un **plan global pour les personnes porteuses de handicap**, qui couvre l'aménagement des voiries aux logements, en passant par l'emploi et l'accompagnement médico-social.

Concrètement, le cdH et Cdnv proposent de :

a) Mieux adapter Bruxelles aux besoins des handicapés

- **100.** Devenir une capitale Handicap Friendly en réalisant sur la législature un vaste programme transversal pour améliorer l'adaptation de la ville aux besoins des personnes handicapées (adaptation des voiries et accessibilité à tous les bâtiments publics et d'intérêt public; logements adaptés dans la Régie, aide à l'adaptation des logements dans le privé, services à domicile, centres de répit, site de la ville adapté pour les malvoyants et les sourds, meilleure représentativité des personnes handicapées, etc.);
- **101.** Améliorer la mobilité des personnes à mobilité réduite : rendre plus accessible et sécurisant le cheminement des personnes à mobilité réduite (les trottoirs, les accotements, les passages pour piétons, les piétonniers, les parkings, les bâtiments ouverts au public) ; installer une bande non pavée qui longe la Grand-Place et ses alentours afin de permettre aux personnes en chaise roulante d'y accéder ;
- **102.** Faciliter l'accès des personnes handicapées à tous les lieux et infrastructures tant publics que privés et aux services ordinaires de la commune, à l'image récemment de Woluwe-Saint-Pierre, en développant un plan complet d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en installant des bancs supplémentaires, en aménageant les trottoirs et les passages pour piétons, en adaptant la durée des feux verts et les limitations de vitesse;
- 103. Mettre un mini-bus à la disposition des personnes à mobilité réduite, notamment pour les aider à faire leurs courses ; développer les chèques-taxi pour les personnes âgées ; Prévoir un partenariat avec la STIB afin de pouvoir réserver dans les transports en commun des places assises « spéciales aînés » ;
- **104.** Soutenir les initiatives régionales d'accueil d'adultes handicapés, par la mise à disposition de bâtiments ou de services ou d'aides logistiques ;
- **105.** Créer un service de livraison de livres à domicile via les bibliothèques communales en ayant recours à des bénévoles ;
- **106.** Rendre les élections accessibles aux personnes en situation de handicap (formation et information sur les élections, accessibilité des lieux de vote, formation des assesseurs, organisation de transports adaptés ...).

b) Garantir un emploi et une formation pour les personnes porteuses de handicap

- **107.** Engager des personnes porteuses de handicap dans l'administration communale pour atteindre 3% des membres du personnel, en améliorant l'encadrement, la prise en charge, la sensibilisation des collègues et par l'aménagement des espaces de travail;
- **108.** Sensibiliser les entreprises privées par des actions et des initiatives portées par la Ville et par le secteur associatif ;
- **109.** Prendre en charge l'assurance volontaire des personnes handicapées travaillant dans les asbl présentes sur le territoire de la Ville ;
- **110.** Accroitre le nombre de stages encadrés destinés aux personnes porteuses d'un handicap et, avec une aide substantielle du secteur privé du sport, créer une compétition para-olympique en handisport ;

3) Espaces publics et espaces verts

La gestion des espaces publics bruxellois ces dernières années fut marquée par une **succession d'échecs retentissants!**

Le piétonnier, dont nous avons défendu le concept dès l'ancienne législature et qui a reçu le soutien unanime du conseil communal, est devenu dans sa mise en œuvre un exemple de ce qu'il ne faut pas faire : absence de concertation, positions du Collège opposant les riverains entre eux, absence d'empathie et de soutien des commerçants souffrant du chantier, spéculation immobilière, retards dus au recours et surcoûts nombreux, supportés à coups de budgets supplémentaires payés par le contribuable!

Pour cela, le cdH et Cdnv proposent de :

111. Appliquer une série de principes dans la politique d'aménagement des espaces publics:

Principe 1 : Considérer les espaces publics comme des lieux d'accueil et non de transit; des morceaux de nature en ville et non du béton, des espaces pour piétons et non pour voitures, des lieux où se noue le lien social, dans un cadre apaisé, et où on crée et en même temps on s'imprègne de l'atmosphère de la ville. Les concevoir en fonction de cette vision;

Principe 2: Pas de privatisation des espaces publics ;

Principe 3 : Privilégier la participation citoyenne et l'inclusion en amont des habitants dans la conception des espaces qui leur sont riverains, en recourant notamment aux nouvelles technologies permettant de visualiser, simuler des versions différentes, tester des options en temps réel et en 3D, etc ;

Principe 4 : Développer la multifonctionnalité des lieux « privés » de la Ville : les parkings de grandes surfaces et des bureaux qui pourraient s'ouvrir aux riverains le soir, les cours d'écoles des quartiers pour en faire des places publiques ouvertes le week-end, comme au Danemark....:

a) Bruxelles plus belle

- 112. Activer la lutte contre les chancres et la rénovation des quartiers et développer de nouveaux contrats de quartier qui privilégient la reconversion et la rénovation, ainsi que la mise en valeur du patrimoine architectural et le nettoyage des friches industrielles ; Ces contrats de quartier doivent consacrer une part de plus en plus importante à leurs volets sociaux pour investir massivement dans le capital humain au moment de rénover un quartier dans son ensemble ;
- **113.** Stop aux places minéralisées et reconversion systématique des places minéralisées en places verdurisées à chaque occasion de rénovation. Prévoir l'entretien nécessaire pour ces espaces verts ;
- **114.** Porter en priorité majeure la rénovation des trottoirs avec un « plan trottoirs » pour la législature ;
- **115.** Développer une signalétique intelligente au sol permettant aux marcheurs occupés sur leur smartphone d'éviter les obstacles et de causer des accidents en rue ;
- **116.** Faciliter les plantations sur les trottoirs par les habitants en supprimant l'obligation de permis d'urbanisme ou d'autres conventions ;
- 117. Poursuivre la rénovation des voiries en investissant entre autres dans des revêtements

innovants visant la sécurité routière, la limitation des nuisances sonores, l'adaptabilité aux futurs équipements intelligents ;

- **118.** Mettre davantage en valeur les espaces publics (éclairage, lutte contre les dégradations, nouveaux mobiliers urbains, organisation éventuelle d'évènements, etc.);
- 119. Développer les robinets et fontaines (eau de ville) dans les écoles et lieux publics ;
- **120.** Aménager des plaines de jeux et des infrastructures légères de quartier cogérées par les habitants du quartier, notamment des skate-parks gérés par les jeunes eux-mêmes; responsabiliser les habitants pour garder ces lieux en état (une plaine de jeux n'est ni un parking ni un dépotoir de déjections canines);
- **121.** Développer un budget participatif conséquent dédié à l'aménagement de l'espace public;
- **122.** Mieux informer les habitants sur les chantiers, notamment via les applications, les réseaux sociaux et le mobilier urbain intelligent ;

b) Bruxelles plus verte

- **123.** Embellir les quartiers et augmenter leur « verdurisation » (fleurir les rues, mieux entretenir et protéger les grands arbres de nos rues, pour éviter au maximum tout abattage, inciter les habitants à entretenir leurs trottoirs,...);
- **124.** Créer de nouveaux espaces verts et des parcs dans le centre-ville et au sud de Laeken (Tour et Taxis, anciennes voies de chemin de fer) et dans les cours d'écoles et aux abords des logements sociaux ;
- **125.** Développer les parcs existants dans les autres quartiers chaque fois que cela est possible ;
- **126.** Planter des arbres à chaque rénovation de rue jusqu'à atteindre 40000 arbres, contre 20000 aujourd'hui, en associant chaque fois que possible les jeunes écoliers ;
- **127.** Développer l'aménagement de murs végétaux et de toits verts, et y développer de l'activité naturelle (agriculture urbaine, apiculture,...);
- **128.** Créer une « promenade verte » dans le Pentagone et entre le Pentagone et Laeken et finaliser celle de NOH ;
- **129.** Protéger la biodiversité dans la gestion des parcs communaux, tout en garantissant un accès à tous dans ces parcs (mouvements de jeunesse,...);
- **130.** Développer et soutenir l'apiculture en ville notamment en favorisant le développement et l'entretien de plantes grimpantes et privilégier les fleurs bonnes pour les abeilles mellifères (les aubépines plutôt que des magnolias p.e);
- **131.** Réorienter la production des serres de Sterrebeek pour privilégier non pas uniquement des plantes ornementales mais aussi des plantes qui ont un intérêt écologique en termes de biodiversité :
- **132.** Remplacer certaines espères dont la santé ou les désagréments ne sont pas compatibles avec un environnement urbain ;
- 133. Développer des parcelles de potager « à louer » dans les parcs publics ;
- **134.** Faciliter les plantations sur les trottoirs par les habitants en supprimant l'obligation de permis d'urbanisme ;
- 135. Prévoir dans les parcs des espaces où les enfants pourraient venir apprendre à rouler à vélo, en roller,... Les parcs doivent être pensés pour répondre aux besoins des différents tranches d'âges des enfants et leurs parents (jeux multi-âges, espaces goudronnés, bancs,...);
- **136.** Soutenir les demandes éventuelles d'habitants souhaitant partager leurs jardins en intérieur d'îlot :
- **137.** Développer le concept de parc dans les cimetières.

c) Cimetières

- **138.** Réaliser un audit des cimetières afin d'élaborer un plan d'action « modernisation des cimetières », en créant un poste de « conservateur des cimetières de la Ville », en faisant dépendre les cimetières d'un seul département, en favorisant la polyvalence du personnel, en créant des postes de concierges présents 24h/24h pour les cimetières de Evere et de Laeken.
- **139.** Organiser, un après-midi par semaine, des visites guidées gratuites à travers le cimetière et ses monuments célèbres et notamment dans le cimetière de Laeken afin de le promouvoir davantage et d'en faire un véritable «Père Lachaise» ;
- **140.** Créer une pelouse pour l'inhumation des foetus ainsi qu'une pelouse destinée aux enfants ;
- **141.** Créer un « champ d'urnes », pelouse destinée à l'enterrement d'urnes constituant ainsi une alternative originale au colombarium ;
- **142.** Créer une pelouse dans laquelle il est possible d'inhumer les cendres d'un animal de compagnie.

4) Propreté

La propreté est **fondamentale en ville**, comme elle l'est dans nos foyers. Il s'agit d'hygiène, de santé publique mais aussi de convivialité, de plaisir de la ville et de sentiment de sécurité.

Sans propreté, c'est le risque de l'insécurité qui peut se développer, les risques de santé notamment chez les enfants et la perte de plaisir urbain. C'est malheureusement ce que nous voyons dans beaucoup de nos quartiers. Le maintien de la propreté ne peut se limiter à la qualité du ramassage et du nettoyage. Il est beaucoup question du comportement des habitants et des usagers de la ville. C'est pourquoi, en plus de la gestion opérationnelle moderne et innovante de la propreté, il faut utiliser plusieurs leviers complémentaires :

- **1.** Miser sur **l'éducation**, dès le plus jeune âge, afin d'inculquer le respect de la propreté aux générations futures ; Ne pas négliger l'éducation permanente des adultes, avec une attention aux maîtres d'animaux!
- 2. Continuer à développer les sanctions ;
- **3.** Travailler en **synergie avec les autres communes** notamment pour les dépôts clandestins qui sont parfois le fruit de personnes venant d'autres communes ;
- 4. En faire une priorité des zones de police ;
- 5. S'appuyer sur les **nouvelles technologies**, les applications comme les drones.

Au-delà de ces axes complémentaires, nous pensons que la **répartition des compétences** en matière de propreté entre la Ville et la Région est **loin d'être optimale**. Il faudra la reconsidérer sous la prochaine législature afin **d'améliorer l'efficacité et de diminuer le coût** et ce, sans impact négatif pour le travailleur.

Concrètement, le cdH et Cdnv proposent de :

a) Poubelles, collectes et tri

- **143.** Augmenter le nombre de poubelles publiques et développer les poubelles publiques à tri sélectif et envisager leur enterrement lorsque pertinent et possible ;
- **144.** Evaluer et le cas échéant généraliser les poubelles intelligentes notamment souterraines;

- **145.** Doter la Ville de petits parcs à containers et de nouvelles poubelles plus larges, plus nombreuses, plus esthétiques et plus souvent vidées ;
- **146.** Organiser une gestion appropriée de la propreté à l'issue des marchés, foires, brocantes, manifestations et autres grands événements en espaces publics ;
- **147.** Installer une déchetterie communale par grand quartier ; organiser une fois par mois un ramassage d'encombrants ; développer un ramassage d'encombrants à domicile ;
- **148.** Favoriser davantage le compostage et le tri sélectif, avec d'une part des sites de compost pour chaque quartier, utilisables par les habitants notamment et d'autre part le développement du tri sélectif dans tous les logements de la Ville et les propriétés communales, y compris via les poubelles en rue ;
- 149. Imposer un budget nettoyage aux opérateurs d'événements ;
- **150.** Augmenter la mise en place de cendriers publics et de poubelles sélectives dans certains lieux lors de grands évènements ;
- **151.** Doter la Ville de machines de destruction de canettes, notamment à utiliser devant les lieux et bâtiments collectifs :
- **152.** Installer davantage de vespasiennes dans les lieux fréquentés, tant pour hommes que pour femmes et assurer leur entretien, installer des cendriers urbains et privatiser l'entretien des canisites (heure et date de passage affichées sur chaque site);
- **153.** Poursuivre la mise en œuvre de l'interdiction des sacs plastiques et trouver un accord avec les commerçants pour la collecte de leurs cartons d'emballage ;
- **154.** Soutenir le projet pilote régional de consignes pour les cannettes.

b) Renforcement et réorganisation des services

- 155. Renforcer les équipes de balayeurs de rue ;
- 156. Améliorer l'efficacité des brigades de lutte contre les dépôts clandestins ;
- 157. Renouveler la mécanisation (par exemple balayeuses qui montent sur les trottoirs);
- 158. Développer le nettoyage à l'eau du canal ;
- **159.** Accroissement des moyens de lutte contre les tags.

c) Lutter radicalement contre les incivilités

- **160.** Considérer les délits en matière de propreté comme une des priorités du plan de sécurité et des policiers de quartier et établir un nouveau dispositif de poursuites et de sanctions ;
- **161.** Renforcer le nombre d'agents affectés à la surveillance propreté et les amendes administratives liées au non-respect des règlements (canettes, papiers par terre, crachats,...) et en sanctionnant plus sévèrement les dépôts clandestins avec des montants progressifs en cas de récidive :
- **162.** Augmenter le nombre de véhicules de contrôle banalisés ;
- **163.** Augmenter le nombre de caméras de surveillance aux points les plus pollués, en lien avec les signalements des habitants ;
- **164.** Rendre la répression plus rapide et plus exemplaire à l'égard des déjections canines, des tags, des poubelles mal sorties.
- **165.** Utiliser les drones et l'intelligence artificielle pour lutter contre les incivilités (e.a débusquer et poursuivre les auteurs) ;
- **166.** Engager de nouveaux agents communaux spécialement compétents pour la verbalisation des incivilités et inciter les policiers de proximité à le faire systématiquement.
- **167.** Intensifier la bonne coordination entre les agents communaux et la police et créer des brigades mixtes chargées de constater et de verbaliser immédiatement les petits délits,

atteintes à la propreté ou tout autre type de nuisances sur la voie publique ;

- **168.** Défendre l'idée d'étendre à certains agents communaux assermentés le droit de verbaliser les incivilités et d'élargir la capacité de la commune de poursuivre exclusivement les incivilités classées souvent sans suite par le parquet ;
- **169.** Encourager la mise en œuvre d'un règlement de police commun aux 19 communes concernant les sanctions administratives par zone de police, afin d'éviter la disparité entre les règlements provoquant un déplacement des dépôts clandestins vers les zones les moins à risque d'amende.

d) Education, prévention et sensibilisation

- **170.** Mener avec les écoles un plan de lutte contre les incivilités dans l'espace public en favorisant la sensibilisation et la prévention ;
- **171.** Augmenter les budgets de campagnes de sensibilisation au civisme et au respect de l'espace public ;
- **172.** Organiser en collaboration avec Bruxelles-Propreté une meilleure information de la population quant aux récoltes des encombrants ;
- **173.** Intensifier l'information des contrats « façades nettes » entre la commune et les particuliers pour nettoyer les tags et graffitis ; Organiser une équipe proactive façade nette qui identifierait les lieux problématiques afin d'aller directement vers les propriétaires.

5) Mobilité

Si le nombre de véhicules circulant à Bruxelles continue d'augmenter, vu le flux entrant, le nombre d'immatriculations à Bruxelles continue de diminuer (-20000 véhicules en moins en deux ans).

Cependant, le **recours trop systématique à l'automobile** (par les navetteurs, mais aussi par les Bruxellois) congestionne trop la ville et nuit à la qualité de l'air. L'offre de transport de la STIB s'est améliorée ces dernières années. Mais celle-ci doit encore être développée pour les habitants de Bruxelles (surtout en soirée et les week-ends, et surtout pour certains quartiers peu desservis comme NOH ou Haren) et pour les personnes qui viennent y travailler tous les jours. Une meilleure coordination entre les sociétés de transport est indispensable.

Parallèlement, la Ville de Bruxelles doit être à la pointe pour **promouvoir la mobilité douce** : à pied et à vélo mais aussi en promouvant la **multimodalité**, en s'ouvrant dès la conception de l'espace public aux nouveaux modes de déplacement. On en compte en effet désormais une trentaine : gyropodes, trottinette électrique, navettes fluviales, téléphérique urbain, rollers, skates, vélos-cargos, vélos-taxis,...

Nous voulons une mobilité qui est bonne non seulement pour l'environnement, mais aussi pour notre santé et pour **une ville qui fait la part belle aux contacts entre ses habitants**.

174. Développer un nouveau plan de mobilité dont les principes seront les suivants :

- **Principe 1 :** Favoriser la limitation du recours à l'automobile individuelle et favoriser les modes doux, et notamment les nouveaux modes et la marche ;
- **Principe 2 :** Développer le partage tant de l'espace public que celui des véhicules (automobiles partagées, covoiturage, véhicules en partage d'usage, transports en commun....), en utilisant la multimodalité ;
- Principe 3 : Fluidifier le trafic routier, et désengorger les rues de la Ville ;
- **Principe 4 :** Soumettre les politiques de mobilité aux objectifs d'environnement et de santé publique.
- **Principe 5 :** Penser les aménagements urbains mais aussi la politique de mobilité en fonction de la sécurité routière de tous les usagers, notamment des plus faibles ;

a) Bruxelles plus mobile

Voitures

- **175.** Revoir le plan de mobilité du Pentagone notamment pour supprimer le mini-ring et le remplacer par un système d'accès en boucles ;
- **176.** Contrairement à la majorité actuelle, le cdH souhaite affirmer l'opposition de la Ville de Bruxelles au projet d'élargissement du ring au nord de Bruxelles, sur la table actuellement, projet nuisible pour la santé, l'environnement et la mobilité;
- 177. Maintenir la priorité aux piétons et aux cyclistes dans l'aménagement des voiries.
- **178.** Multiplier les zones 30 en analysant la situation quartier par quartier et en impliquant leurs habitants ainsi que leurs usagers ;
- **179.** Informer les jeunes sur les alternatives à l'acquisition d'une voiture en rhéto (Cambio, Villo, covoiturage).
- 180. Créer des zones "Shop and Ride" afin de faciliter le shopping ;
- **181.** Multiplier les bornes électriques de recharge de manière massive en lien avec la Région afin de promouvoir le développement des voitures électriques ;

Vélos

- **182.** En lien avec la Région, développer les pistes cyclables dans toute la ville, en aménageant des parkings pour vélo tous les 500m ainsi qu'à chaque station STIB/SNCB/De Lijn et en développant des parkings sécurisés dans les logements sociaux, les logements de la Régie, les bâtiments publics et près des futures haltes RER;
- **183.** Encourager le recours aux vélos en offrant un abonnement Villo à chaque nouveau locataire d'un appartement de la Régie et en installant des stations à proximité ;
- **184.** En lien avec la Région, développer des autoroutes cyclistes vers les grandes zones de bureaux et reliant les grands axes de circulation vélo et les quartiers résidentiels des quatre coins de la Région ;
- 185. Multiplier les box-vélos avec un minimum de cinq par quartier ;

Marche

- **186.** Créer des « quartiers piétons » le week-end en organisant dans chaque quartier, le week-end, des Espaces sans voitures et augmenter les espaces piétonniers permanents dans la Ville en concertation avec les habitants ;
- **187.** Développer des parcours piétons pour traverser la ville en améliorant l'expérience de marche, en éliminant les coupures urbaines, notamment via des passerelles piétonnes, en privilégiant des revêtements propices à la marche, en installant des bancs et du mobilier urbain agréable et utile (bancs protégés pour la pluie, avec chargeurs pour batteries,...);

Autres modes

- **188.** Prévoir le développement des modes alternatifs proches du piéton (gyropode, trottinettes électriques, skates,...) ainsi que l'aménagement urbain qui doit l'accompagner, des lieux de stockage, de recharge, des bandes spécifiques,...
- **189.** Prévoir le développement de « aérodrones » qui seront des pistes d'atterrissage pour les drones, qui seront immanquablement amenés à se développer en ville, notamment pour les petites livraisons ;

Mobilité réduite

190. Améliorer la mobilité des personnes à mobilité réduite : réaliser un audit sur les problèmes d'obstacles pour les personnes peu mobiles ; rendre plus accessible et sécurisant le cheminement des personnes à mobilité réduite (les trottoirs, les accotements, les passages pour piétons, les piétonniers, les parkings, les bâtiments ouverts au public) ; mettre à disposition des « taxis sociaux » pour personnes à mobilité réduite, y compris en utilisant des moyens de transports légers.

Transport en commun

- **191.** Soutenir le développement du réseau STIB sur le territoire de la Ville et revoir les arrêts terminus afin de les replacer à des endroits plus intuitifs et plus faciles d'accès pour les utilisateurs ;
- 192. Améliorer les transports en commun : envisager des navettes fluviales pour piétons « les Bruxellettes » qui traverseraient le centre-ville entre Drogenbos et Vilvoorde ; instaurer un partenariat avec la STIB pour augmenter les dessertes, la fréquence et la vitesse commerciale des transports en commun (couloirs de circulation à contre sens pour les bus, aménagement des voiries) et négocier avec la STIB un abonnement spécial Ville de Bruxelles.
- **193.** Evaluer la navette du pentagone et développer de nouvelles lignes de transports légers gratuits dans le centre-ville (vélos, navettes, mini bus) et entre les parkings périphériques et le centre-ville, avec une extension des parkings pour vélos et des pistes cyclables aux endroits fréquentés.

Transport logistique

- **194.** Développer le transport multimodal grâce au Port de Bruxelles (renforcer ses capacités pour utiliser davantage la voie d'eau dans le transport de marchandises de et vers Bruxelles).
- 195. Interdire le transit des camions et poids lourds en ville aux heures de pointe ;
- **196.** Modifier, avec la Région, les horaires de passage des camions poubelle afin qu'ils évitent les heures de pointe notamment dans les quartiers résidentiels et de bureau ;

b) Stationnement

- **197.** Développer les parkings de délestage : étudier la possibilité de parkings supplémentaires autour du Pentagone, notamment dans la zone Ouest ; rendre les parkings en sous-sol moins chers et plus accessibles que les parkings de surface et négocier avec les sociétés de parking des tarifs préférentiels pour les riverains afin qu'ils puissent les utiliser la nuit ;
- **198.** Numériser la gestion des espaces de parking y compris en voirie, afin de doubler leur taux d'occupation ;
- **199.** Etudier des incitants pour les grandes surfaces, les grands bureaux et les institutions (type musées) qui ouvrent leurs parkings à leurs riverains en périodes creuses ;

200. Optimiser la lutte (pénaliser) contre le parking sauvage et le stationnement en double file ;

c) Mobilité et Ecoles

- **201.** Aménager, là où c'est possible, des espaces de prise en charge (embarquement-débarquement) sécurisé aux abords des écoles ;
- **202.** Lancer des expériences pilotes de ramassage scolaire en bus ainsi que la réinstauration des rangs scolaires y compris à vélo ;
- **203.** Sensibiliser les parents aux problèmes de mobilité aux abords des écoles afin de lutter contre le phénomène du stationnement en double-file ;
- **204.** Aménager là où cela est possible des fermetures d'accès ou des circulations locales aux voitures aux abords des écoles durant les heures d'arrivée et de départ des enfants pour éviter les effets néfastes de la pollution automobile.
- **205.** Assurer la sécurité sur le chemin de l'école en organisant notamment des enquêtes auprès des écoliers et étudiants pour identifier les lieux perçus comme dangereux par les enfants et agir en conséquence

6) Aménagement du territoire

Le rôle clé de la Ville, c'est de **gérer les équilibres entre espaces**. Si la Région est celle qui définit les zones, la Ville a un rôle important dans le **développement du territoire.**

Le cdH et Cdnv entendent promouvoir **trois principes** dans la politique du territoire :

Principe 1 : veiller à des plans d'aménagement équilibrés des quartiers en évitant la ghettoïsation sociale, le communautarisme culturel, la monofonctionnalité :

Principe 2 : décentraliser et organiser le déploiement de poly-centres, notamment pour réduire les déplacements automobiles ;

Principe 3 : Assurer une maitrise foncière notamment en ayant recours à de l'acquisition de terrain et/ou de bâtiments ;

Concrètement, le cdH et Cdnv proposent de :

206. Finaliser le Piétonnier du centre-ville en concertant avec les habitants et les commerçants, en revoyant le plan de mobilité pour supprimer le mini-ring et le remplacer par les boucles ; en revoyant la stratégie commerciale pour attirer des commerces différents de ceux de la rue Neuve afin de ne pas la concurrencer et éviter d'en faire un immense chancre urbain ; en développant des commerces misant sur l'artisanat, la création, la culture ; bref, en dotant d'une âme ancrée dans l'histoire et la culture, et l'identité de Bruxelles, plutôt qu'en y attirant des enseignes mondialisées et standardisées, qui vont dénaturer le centre-ville et en faire un lieu de consommation et non un lieu de vie. Y assurer la sécurité et la propreté par des services 24h sur 24h.

207. Faire aboutir le projet Neo en examinant attentivement le volet « mobilité » du dossier, dans un contexte large sur tout le nord du Heysel et en lien avec les développements éventuels futurs du stade roi Baudouin et de l'élargissement du Ring. Examiner l'avenir du dossier dans l'hypothèse d'une rénovation sur site du stade roi Baudouin ;

- **208.** Redéployer l'identité de la zone Canal en l'intégrant dans le tissu urbain, notamment via un réaménagement des voiries le long de l'Allée verte et la création d'un espace vert et en poursuivant le projet Musée tout en cherchant à y établir les collections fédérales ;
- **209.** Lancer un appel à projets et une étude prospective visant à développer le sous-sol bruxellois pour y accueillir certaines activités urbaines (industries urbaines, salles de sport, cinéma,...) et libérer ainsi des espaces en surface, pour des usages plus naturels et environnementaux, comme le font Helsinki, Montréal et même Paris, depuis peu.
- **210.** S'engager à entamer avec la Région bruxelloise et la commune d'Uccle le transfert du quartier Vivier d'Oie vers la Commune d'Uccle.
- **211.** Au-delà des projets territoriaux par quartier, il faut décliner l'ensemble des politiques avec une vision par quartier, avec, pour chacun :
- un commissariat renforcé ouvert 24h/24h
- un plan de prévention et de sécurité établi avec les habitants
- une coordination de prévention et de sécurité avec tous les acteurs de terrain
- une coordination scolaire et extrascolaire
- un plan de développement des commerces
- une Maison de l'emploi et de la formation
- une antenne administrative réelle notamment à Haren, Neder-Over-Heembeek et Louise
- une Maison de quartier polyvalente multiservices ouverte à tous avec un espace familles, un espace jeunes, un espace aînés, un espace culture et vie sociale utilisable par toutes les asbl et les habitants
- une assemblée de citoyens à convoquer sur base régulière pour débattre des sujets du quartier
- un budget participatif

III. Une ville qui vous protège tout autrement

Une ville qui nous protège, c'est une ville qui prend soin de notre intégrité physique, de notre bien-être corporel, de notre environnement de vie. C'est aussi une ville qui nous protège des accidents de la vie, via les politiques sociales et la solidarité, et la lutte contre la pauvreté.

1) Sécurité

C'est l'autre grand échec de cette législature, avec le piétonnier et le stade. C'est pourtant le **besoin premier** qu'une Ville doit rencontrer pour ses habitants.

La **police de proximité**, loin d'avoir augmenté, **a régressé**, notamment si l'on compare la situation bruxelloise avec la moyenne des 18 autres communes. En effet, Bruxelles compte un agent pour 4000 habitants là où la moyenne régionale est de un agent pour 2500 habitants!

De plus, alors que le discours de la majorité a été de revendiquer plus de moyens pour la sécurité, présentée comme une des priorités de la législature, force est de constater que dans les derniers comptes annuels de cette législature (juin 2017), la part consacrée à la sécurité dans le budget global a diminué, tant pour ce qui concerne la dotation à la zone de police que pour ce qui concerne les moyens dévolus à l'ordre public et à la sécurité, en baisse tant en valeur absolue qu'en valeur relative!

En outre, on constate que le **grand plan de décentralisation** annoncé par l'ancien Bourgmestre au début de la législature s'est **résumé à acheter à coup de trente millions d'euros le bâtiment du futur commissariat central** et certes, à ouvrir un commissariat 24/24 de NOH mais au **détriment de la fermeture de deux commissariats** ouverts 8-16h...

Enfin, les émeutes et casses de l'automne dernier ont montré que le lien entre prévention et sécurité n'était pas optimal.

Pour le cdH et cdnV, il faut rappeler notre volonté de revoir la norme KUL qui est la base de la répartition des moyens entre pouvoirs publics car Bruxelles est sous-alimentée en policiers actuellement, tant au niveau du cadre qu'au niveau des recrutements effectifs.

a) Un plan de sécurité et de prévention par quartier

- **212.** Elaborer un plan zonal de sécurité qui tienne compte de la réalité de chaque quartier et qui mette la priorité absolue sur la police de proximité ;
- **213.** Développer dans ce cadre des plans de sécurité par quartier, comprenant un volet prévention et un volet aménagements urbains (éclairage, visibilité, caméras,...) et à réaliser en concertation avec les habitants et les acteurs de chaque quartier (Bravvo, écoles, clubs de sports, coordinations sociales de quartier, représentants des sociétés de logement, lieux de culte,...);
- **214.** Mettre sur pied un « Conseil de prévention et de sécurité par quartier » composé de la police et des acteurs par quartier, se réunissant tous les deux mois pour faire le point sur les questions de sécurité et aborder les problèmes et inquiétudes des habitants ;
- **215.** Augmenter le nombre d'agents de quartier mais aussi le nombre d'agents d'intervention d'urgence et pour l'encadrement d'événements : les chiffres du cadre n'ont pas du tout évolué en parallèle à la hausse de la population !
- **216.** Développer les coordinations avec les gardiens de la paix de Bravvo, de propreté et les gardiens de parc, y compris régionaux ;
- **217.** Lutter contre les vols de vélos et les petites incivilités ;
- **218.** Lutter sans merci contre le grand banditisme, y compris en recourant aux leviers administratifs de fermeture d'établissements ou de retrait de licences ;
- **219.** Participer à la lutte contre le radicalisme, compétence d'abord fédérale, en lien avec Bravvo, les structures de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la VGC et les acteurs associatifs, travailleurs sociaux et des cultes ;
- **220.** Elargir les missions des agents de Bravvo à la prévention spécifique sur les sites de logements sociaux ;
- **221.** Lutter contre la traite des êtres humains en lien avec les autres niveaux de pouvoir et les acteurs associatifs ;
- **222.** Développer la prévention des conflits par exemple via le label « café futé » qui s'engage à respecter certaines règles (alcool, drogue, présence d'enfants,...) ou en favorisant les médiateurs dans les complexes de logements sociaux ;
- **223.** Soutenir la création de groupes de parents ou de « grand frères » référents lors de situations délicates permettant d'agir et de prévenir les incidents et/ou dérapages ;
- **224.** Plaider auprès du Fédéral pour que Bruxelles puisse procéder en propre à ses recrutements, et non plus via le Fédéral, comme le fait Anvers.

b) Commissariat 24/24 par quartier

- **225.** Organiser la police locale de sorte d'avoir un commissariat minimum ouvert 24/24 7/7 par quartier sur base d'un commissariat pour 20-25.000 habitants ;
- **226.** Fixer à dix minutes maximum le temps d'intervention sur l'ensemble du territoire ; 227-Augmenter le nombre de rondes à pied, à vélo, en roller et autres moyens de transport proches des gens ;
- **228.** Améliorer l'écoute et l'accompagnement des victimes y compris pour les délits dits « mineurs » ;
- **229.** Prévoir un recours aux interprètes notamment via les nouvelles technologies afin de faciliter les échanges avec les citoyens de toutes nationalités ayant besoin de contacter la police

c) Un meilleur contrôle des espaces publics et des stations de transports en commun

- **230.** En lien avec la STIB, De Lijn et la SNCB, développer des actions spécifiques pour la surveillance et la prévention dans les gares et stations ainsi qu'à bord des véhicules, en organisation la mutualisation de l'information récoltée;
- **231.** Développer un plan de protection des professions à risque (librairies, stations service, pharmacies, maisons médicales, banques...);
- 232. Organiser des patrouilles spécifiques pour les zones de commerce ;
- **233.** Améliorer la surveillance des lieux de parking des deux roues ;
- **234.** Utiliser les nouvelles technologies et notamment l'intelligence artificielle pour aider à la prévention des crimes ;
- **235.** Utiliser des drones pour améliorer la surveillance notamment des événements en espace public et des manifestations, dans le respect de la vie privée ;

d) Des écoles plus sûres

- **236.** Impliquer les parents notamment via les kiss and ride, les rangs scolaires, etc...
- **237.** Améliorer la sécurité routière aux abords des écoles (casses-vitesse, zones 30 écoles, zones exclusives sans voiture aux abords des écoles, formation systématique à la sécurité routière,...);
- 238. Assurer une présence de gardiens de la paix aux heures d'entrée et de sortie ;
- **239.** Développer des actions de prévention et de sensibilisation au racket, harcèlement, y compris en ligne et sur les réseaux sociaux ;
- **240.** Identifier au sein de chaque école un référent contact avec la police de quartier et les conseils de sécurité et de prévention et développer les projets de parrainage d'écoles ;

e) Des citoyens mieux protégés

- **241.** Etablir un plan spécial de lutte contre les violences intra et extra familiales, avec des équipes pluridisciplinaires et en lien avec les niveaux de pouvoir concernés, et en associant également le centre de prévention de violences sexuelles ;
- **242.** Lutter sans merci contre le harcèlement de rue ;
- **243.** Etablir un plan de lutte contre les bandes urbaines, en lien avec le tissu associatif;
- **244.** Etablir un plan de lutte contre la violence faite aux homosexuels et LGBQT;
- **245.** Combattre plus activement les réseaux criminels d'exploitation sexuelle des êtres humains, favoriser la réintégration socio-professionnelle des personnes prostituées et favoriser la rénovation urbaine des zones de prostitution, par exemple au moyen de contrats de quartier spécifiques pour les quartiers gangrénés par les nuisances liées à la prostitution;
- **246.** Un plan de contact « médiation » pour gérer les conflits de voisinage, familiaux, en bordure d'école,...
- **247.** Etendre le système Be-Alerte à la Ville de Bruxelles
- **248.** Organiser des journées portes ouvertes des différents commissariats afin de rapprocher les citoyens de leur police ;

f) Renforcer les mesures alternatives et prestations d'intérêt général

- **249.** Augmenter le recours au service de prestations d'intérêt général ;
- **250.** Mettre en place dans chaque service de la Ville des équipes formées et prêtes à encadrer les personnes qui prestent des peines d'intérêt collectif (nettoyage de tags, services propreté, petites réparations dans des immeubles de logement social,...);
- **251.** Renforcer la lutte contre les incivilités et les amendes rapides notamment en donnant des compétences policières à d'autres services publics qui pourraient faire des contrôles ;
- **252.** Augmenter les moyens pour contrôler les établissements qui ne sont pas en règle (permis...) notamment en donnant des compétences policières à d'autres services publics qui pourraient faire des contrôles ;
- **253.** Lutte contre le tapage nocturne, y compris de manière proactive ;

2) Santé

La santé est notre bien le plus précieux. C'est le capital premier de chaque être humain. Aujourd'hui, c'est un sujet de préoccupation majeure de nos concitoyens, de tout âge et de toute condition.

La Ville de Bruxelles, forte de ses institutions et de son tissu médical, paramédical, associatif et économique doit s'engager résolument dans le développement de politiques publiques visant à aider chacune et chacun à se maintenir en bonne santé.

Bruxelles doit devenir une « Ville-Santé » au service des Bruxellois.

a) Bruxelles Ville-Santé

- **254.** Etablir pour la première fois un « diagnostic santé » précis de la Ville répertoriant toutes les initiatives présentes et nécessaires dans le secteur (prévention et soins), en concertation avec les habitants et les acteurs de la santé ;
- 255. Elaborer un plan communal de la santé rédigé avec les acteurs médicaux de terrain ;
- **256.** Mettre sur pied un réseau communal des acteurs de la santé.

b) Un Echevin de la Santé et une politique communale de santé

Charger un des Echevins de la compétence Santé afin d':

- 257. Analyser chacun des projets politiques de la Ville sous la loupe de leur influence sur la santé;
- **258.** Lancer une politique de promotion de la santé dans la Ville, en mettant sur pied un réseau communal des acteurs de la santé, en organisant des campagnes de promotion des habitudes alimentaires saines dans les écoles, en soutenant les services PSE (prévention-santé à l'école) et en instaurant un service « conseils santé » accessible par téléphone et Internet, en développant des campagnes de prévention contre les drogues, le tabac et l'alcool dans les écoles, de même que des campagnes santé, notamment pour sensibiliser à la prévention et à la lutte contre le cancer et les maladies chroniques ;
- **259.** Lancer le concept « cafés futés » pour tous les cafés et restaurants organisateurs d'événements qui respectent une charte réglementant l'usage du tabac, la consommation d'alcool et la prévention droque ;

- **260.** Rendre l'information sur la santé plus accessible, grâce à un langage compréhensible pour le plus grand nombre, en particulier les plus démunis ;
- **261.** Fournir aux habitants et aux prestataires de soins des informations sur les lieux de soins ;
- **262.** Mener des campagnes de sensibilisation, notamment auprès des parents de jeunes enfants, afin de lutter contre le recours abusif aux services d'urgence des hôpitaux.
- **263.** Créer un droit au repas sain et quotidien gratuit pour tous les enfants en offrant la possibilité, dans toutes les écoles, d'obtenir un repas équilibré, sain et de qualité;
- **264.** Offrir la gratuité des repas scolaires pour les familles précarisées afin d'assurer une bonne alimentation, et former les écoliers aux réflexes pour une alimentation saine ;
- **265.** Multiplier les parcours santé, les initiatives de sport-santé,...
- **266.** Dévelolpper un plan de lutte contre les nuisances sonores ;
- **267.** Poursuivre et soutenir la politique de la Région contre le survol de Bruxelles.

c) Des soins de proximité

- **268.** Promouvoir la médecine de proximité, les maisons médicales et le dossier médical global ;
- **269.** Encourager la création de Maisons médicales et de réseaux de santé ;
- **270.** Faciliter l'accès, en collaboration avec le milieu associatif, aux centres de jour pour personnes âgées ou centres pour personnes dépendantes ;
- **271.** Faciliter le transport (gratuit) pour les personnes à mobilité réduite vers les structures de soins, via le système de taxis sociaux ;
- **272.** Faciliter le déplacement des médecins et infirmiers à domicile via une politique de stationnement spécifique.

d) Réseau IRIS

Si le cdH et Cdnv considèrent que les soins rendus par les hôpitaux de la Ville sont de grande qualité, ce n'est pas le cas pour ce qui concerne la gouvernance et la gestion des hôpitaux. Problèmes internes, nominations contestées, création d'une asbl (CHUB) qui dédouble le réseau IRIS, avec tous les inconvénients et coûts liés à ce type de mauvaise gestion,...

En outre, après de nombreuses années de **déficits importants dans les hôpitaux de la Ville**, pour lesquelles la Région a du et continue d'investir d'importants moyens financier avant d'arriver à une relative stabilité, voilà que les déficits des hôpitaux de la Ville repartent à la hausse, notamment avec une situation difficile à l'HUDERF.

Il faut absolument éviter un dérapage financier incontrôlé, comme cela a trop souvent été le cas par le passé.

Pour le cdH, il faut améliorer la situation de la manière suivante :

- **273.** Poursuivre l'intégration des services et coordonner l'offre médicale, ainsi que les investissements pour éviter la concurrence ou les doubles emplois entre hôpitaux ;
- **274.** Imposer des objectifs d'équilibre budgétaire pour chaque site hospitalier et contrôler les fonds publics investis par la Région dans le réseau IRIS pour qu'ils soient destinés aux restructurations et non à éponger les déficits ;
- 275. Alléger et expertiser la structure des organes de gestion du réseau IRIS;
- **276.** Réviser les statuts des médecins pour obtenir un statut unique ou mono hospitalier limité au réseau IRIS et mieux intégrer les médecins généralistes et de famille dans le fonctionnement des hôpitaux IRIS, notamment comme alternative aux urgences et en élargissant les consultations aux soirées ;
- **277.** Instaurer le système du libre choix permettant aux patients émergeant au CPAS de choisir entre les hôpitaux publics ou privés, lorsque les mêmes services sont proposés au même prix ;
- **278.** Renforcer les services de visites aux malades et aux enfants. A ce titre, étudier la possibilité de mettre à disposition des enfants en séjour « longue durée » dans les hôpitaux de la Ville une plate-forme d'accès à internet afin de les aider poursuivre au mieux leur scolarité ;
- **279.** Instaurer une journée de la courtoisie et de l'aide aux malades ;
- **280.** Organiser des crèches et parkings de nuit sur les sites hospitaliers pour le personnel infirmier :
- 280. Permettre d'être soigné dans une des deux langues ;
- **282.** Améliorer les conditions d'enterrement des indigents.

3) Action sociale, solidarités et lutte contre la pauvreté

Protéger les citoyens, c'est, outre leur intégrité physique, leur santé et leur environnement de vie, les protéger des accidents potentiels de la vie et être à leurs côtés pour leur porter assistance et les aider à rebondir dans leur chemin de vie.

Comme ils l'ont chaque fois démontré lorsqu'il était membre des majorités à la Ville de Bruxelles, le **cdH** et **Cdnv** sont très attentif à porter une politique publique généreuse, solidaire, fraternelle.

Une politique qui s'appuie sur le **CPAS d'une part**, véritable bras armé de la Ville en matière d'action sociale, et sur un partenariat avec l'associatif, ainsi que, de plus en plus, en lien avec la **solidarité citoyenne spontanée**, qui devient un véritable partenaire d'un type nouveau mais très efficace, avec lequel il faut apprendre à se coordonner, dans la reconnaissance du travail, le respect et la confiance.

Pour ce faire, le cdH et Cdnv proposent de :

a) Réformer le CPAS au bénéfice des allocataires sociaux

283. Améliorer et humaniser l'accueil du public et les « relais sociaux » (information, convivialité des locaux, halte-garderie, confidentialité, service de « simple écoute », lieux de parole); organiser l'écoute des usagers par le conseil du CPAS en mettant sur pied des rencontres par quartier; informer mieux les habitants sur base d'une seule brochure et d'un seul site; renforcer les antennes décentralisées; désigner un médiateur pour le CPAS chargé de répondre aux plaintes sur le fonctionnement;

- **284.** Développer et dynamiser les missions de soutien du CPAS telles que les guidances budgétaires énergétiques, l'intervention du Fond Social Chauffage, le service de médiation de dettes et de règlement collectif de dettes, le droit à un logement décent (social / de transit, ou non) selon des critères de priorité objectifs, l'accès de tous aux soins médicaux, l'intervention des services d'aides familiales (aide à la vie quotidienne) ou l'insertion professionnelle (article 60) ;
- **285.** Instaurer, en coordination avec le CPAS et le secteur associatif, une permanence «urgence sociale» ouverte 24h / 24h, sur le modèle des permanences médicales, avec un numéro vert unique ; établir un référent unique ;
- **286.** Diminuer les tâches administratives des assistants sociaux afin de les rendre plus disponibles au travail de terrain, en engager davantage, ainsi que des interprètes pour les services sociaux et les hôpitaux ;
- **287.** Contribuer à la valorisation du travail de l'accompagnant social en général et soutenir particulièrement les services de médiation des dettes ;
- **288.** Intensifier et améliorer les relations du CPAS avec les autres services d'aide aux personnes et de santé en recourant, le cas échéant, à des guichets d'information unique par quartier ; développer des formations permanentes pour le personnel ;
- **289.** Améliorer la coordination des politiques du CPAS et de la Commune (accord de gestion, mobilité entre services et personnel, regroupement des compétences de l'échevin des Affaires sociales et du président de CPAS);
- **290.** Concentrer le CPAS sur ses missions premières en le déchargeant de missions de type gestion immobilière et foncière ou des projets économiques tels le projet Byrrh ou les Ateliers Tanneurs :
- **291.** Organiser des conseils du CPAS ouverts au public ;
- **292.** Organiser une plus grande coordination et concertation entre le CPAS et le secteur associatif ;
- **293.** Améliorer les conditions d'enterrement des indigents.

b) Faire plus du CPAS un stimulateur d'insertion

- **294.** Développer, en coordination avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, les politiques de « coaching » social du CPAS de manière à en faire un stimulateur d'insertion en renforçant le développement proactif des actions de mise à l'emploi, notamment via les articles 60 et 61, en renforçant le plan de stimulation scolaire et de formation pour les jeunes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale, en renforçant la collaboration et les partenariats entre le CPAS et l'ensemble des opérateurs en termes de formation et de recherche d'emploi, ou encore en amplifiant les initiatives de guidance socioprofessionnelle pour les bénéficiaires du CPAS :
- **295.** Promouvoir les articles 60 et 61 comme une véritable mise au travail car actuellement cet article est souvent mal perçu et considéré plutôt comme un moyen d'accéder au droit au chômage ;
- **296.** Renforcer un plan de stimulation scolaire et de formation pour les jeunes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale : cela peut se faire notamment par l'organisation de séances d'information spécifiques pour les métiers critiques afin de susciter des vocations pour ces métiers. Ces séances se feront avec l'appui des experts du secteur professionnel;
- **297.** Rendre plus agréables les maisons de quartier ; cela pourrait se traduire par une ouverture le soir avec des animations conviviales et permettre la location des locaux par des associations à un tarif préférentiel ;
- **298.** Amplifier les initiatives de guidance socioprofessionnelle pour les bénéficiaires du CPAS en lien avec la Maison de l'Emploi ; développer les services de conseil en gestion de budget ménager et en surendettement ;
- **299.** Davantage travailler en synergie avec les politiques d'emploi et de formation menées par la Ville de Bruxelles et ses structures.

c) Soutenir les solidarités et lutter contre la pauvreté

- **300.** Développer les aides alimentaires, les épiceries sociales et les restaurants sociaux, dans chaque quartier pertinent, en lien notamment avec les grandes surfaces sur le territoire pour la récupération des invendus ;
- **301.** Développer des frigos de quartier ;
- **302.** Augmenter le nombre de logements de transits ;
- **303.** Soutenir le travail associatif de lutte contre les exclusions et de solidarité dans tous les domaines de l'action sociale, et leur réserver une place de choix dans les contrats de quartier ;
- **304.** Soutenir l'associatif et l'action citoyenne spontanée en créant un point de contact pour les mouvements citoyens désireux de venir en aide à des publics fragilisés ; leur offrir aide logistique, financière et accompagnement ;
- **305.** Soutenir l'associatif actif auprès des migrants ;
- **306.** Ouvrir les structures de la Ville à l'insertion des migrants et demandeurs d'asile et renforcer le service BAPA (Bureau d'accueil des Primo-Arrivants) en lien avec la Cocof afin qu'il puisse accompagner systématiquement tout son public cible ; et maintenir la pression sur le Fédéral afin qu'il prenne ses responsabilités sur l'accueil des migrants ;
- **307.** Soutenir la Région dans la mise en œuvre de sa nouvelle politique de sans-abrisme visant à mieux accompagner les sans-abris vers du logement pérenne.

d) Lutter contre l'isolement et le suicide

- **308.** Développer un plan de lutte contre l'isolement par quartier, sur base d'une coordination entre acteurs sociaux du quartier et d'un recensement des personnes seules et précarisées ;
- **309.** Développer un plan de prévention et de soutien en cas de détresses psychologiques et de tentatives de suicide ;
- **310.** Soutenir les projets associatifs de rencontres intergénérationnelles qui permettent des visites domiciliaires de jeunes auprès de personnes isolées, en lien avec les travailleurs sociaux ;
- 311. Développer et inciter à des projets de logement intergénérationnel

e) Un plan « familles monoparentales »

312. Les familles monoparentales sont très nombreuses à Bruxelles (un ménage avec enfant sur trois) et une grande partie d'entre elles sont dans la précarité. Le plus souvent, ce sont des femmes élevant seules leur(s) enfant(s). Elles subissent de nombreuses discriminations aussi parce qu'elles présentent moins de garanties financières qu'un couple avec deux revenus, notamment dans l'accès au logement. Il est primordial que dans toutes les politiques sociales une attention particulière soit portée à ces familles.

Ce plan doit porter sur les places de crèche, les heures d'ouverture, les aides familiales, les chèques taxis, l'accueil des enfants malades, les informations sur les pensions alimentaires,...

4) Environnement- Energie- Climat

L'environnement est une **problématique fondamentale** de nos jours. La planète est en danger, le climat, la nature, et il nous faut les protéger. Les grandes réunions internationales et les débats dans les parlements ne doivent pas masquer le fait que **les pouvoirs locaux sont des acteurs de premier plan**, incontournables pour réussir la transition écologique, dont la réussite est vitale pour pérenniser la planète et la vie, tout simplement.

Le cdH et le Cdnv estiment qu'il faut dès lors que la **transition écologique soit au cœur des politiques publiques de la Ville de Bruxelles**, de manière transversale!

La Région s'est engagée comme jamais dans la transition écologique notamment par le plan régional d'économie circulaire ou le plan Air Climat Energie. Pour que ces mesures fonctionnent à plein régime il faut que le niveau local s'y inscrive.

C'est pourquoi le cdH et Cdnv proposent de :

a) En matière d'énergie

313. Réaliser en début de législature un plan de transition écologique visant à faire de Bruxelles une ville bas carbone et actualisation les outils déjà existants et les dopant pour une ambition plus forte à même de répondre au degré d'urgence. L'Agenda 21 et le plan Climat récemment adoptés mais manquant d'ambition doivent être inscrits dans un cadre plus vaste, intégrant l'ensemble des pouvoirs publics liés à la Ville (hôpitaux, logements sociaux, CPAS,...). La Ville doit également utiliser son poids et sa masse critique pour faire effet levier avec les autres acteurs de la Ville, à commencer par ses habitants, mais aussi les écoles du réseau Libre et de la FWB, et les acteurs privés, tant associatifs qu'économiques et commerciaux. Leur action doit être coordonnée et en tout cas encouragée par la Ville de Bruxelles, en s'appuyant sur les dispositifs prévus par la Région bruxelloise et par les autres niveaux de pouvoir.

Concrètement :

Objectif de réduction de 50% des consommations énergétiques pour devenir la première ville à énergie positive européenne. Pour ce faire :

- **314.** Développer massivement l'énergie solaire à Bruxelles. Via l'installation de panneaux et chauffe-eau solaires dans les bâtiments publics et les logements sociaux mais aussi par la promotion chez les particuliers et les entreprises, et par des partenariats entre la Ville et les particuliers et/ou entreprises qui le souhaitent, afin d'en installer sur leur bâtiments privés.
- **315.** Poursuivre la mise en oeuvre des cahiers des charges d'économie d'énergie pour les marchés publics ;
- **316.** Organiser des campagnes de formation et d'information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- **317.** Développer des plans d'information et de formation sur les pratiques ménagères économes en énergie, en déchets et en eau, notamment par l'organisation d'ateliers zérodéchets;
- 318. Etudier la faisabilité de l'éolien urbain et développer de premières expériences pilotes;
- **319.** Evaluer l'impact des politiques environnementales et énergétiques afin de les corriger et de les adapter pour qu'elles soient les plus efficaces et efficientes possible.

b) En matière d'environnement

- **320.** Réaliser un plan « Bruxelles air pur » renforçant la qualité de l'air, avec placement de capteurs de mesures à différents lieux de la Ville, notamment en s'appuyant sur les nouvelles technologies (exemple des cyclistes à Copenhague), mesures de limitation d'accès auprès des écoles, plan de télétravail et de déplacement de la Ville, covoiturage intelligent, collecto. Ce plan doit aussi aboutir à renforcer la LEZ au niveau local (par exemple autour des écoles) et à se doter d'un charroi de véhicules 100% électrique, hybrides ou CNG;
- **321.** Développer une gestion proactive des toitures (verdurisation, agriculture urbaine,...)
- 322. Désigner un fonctionnaire « anti-gaspi » dans la Ville ;
- **323.** Développer des potagers urbains en ville, avec possibilité de location d'espaces pour les habitants et favoriser les domaines d'aquaponie sur les toits plats des bâtiments communaux ;
- **324.** Stimuler des pratiques innovantes dans les domaines environnementaux et énergétiques ;
- 325. Distribuer poules aux habitants pour déchets organiques ;
- 326. Développer des activités d'économie sociale en matière d'agriculture urbaine ;
- **327.** Soutenir l'associatif et les projets citoyens actifs dans les domaines des circuits courts :
- 328. Développer avec Mabru des projets d'alimentation durable ;
- **329.** Favoriser davantage le compostage et le tri sélectif en poursuivant la politique de primes aux habitants pour l'achat de compostiers et en imposant un espace de tri lors de la construction de tout nouvel immeuble ;
- **330.** Développer un plan « zéro papier » au sein de l'administration en lien avec la dématérialisation des services ;
- **331.** Développer une stratégie « zéro déchêts » en réduisant les déchets produits par la Ville, son CPAS et les autres acteurs publics ; en entrant dans le processus de labellisation entreprise éco-dynamique de Bruxelles Environnement ; en promouvant l'autocollant STOP PUB, en assurant une information détaillée aux nouveaux habitants, en développant un réseau de formations « Zéro Déchets » (fabrication de produits d'entretien, fabrication de sacs réutilisations, DIY) notamment dans des fabslabs, en développant les événements de la Ville dans une logique zéro déchets, en développant des filières d'économie sociale dans la récupération et la réutilisation du tri ;
- **332.** Instaurer une politique Tolérance zéro en matière d'insalubrités et de propreté!

IV. Une ville qui vous accompagne tout au long de votre vie

1) Familles, crèches, seniors

Face au boom démographique, une première urgence c'est **de faire plus.** Plus de places d'accueil, plus de places d'écoles, plus d'offre d'accompagnement pour les seniors.

La Ville a toujours eu une politique active dans ce domaine et cela doit se poursuivre.

Ainsi, le cdH et Cdnv proposent de :

a) En matière de petite enfance

1. Doper l'offre de places d'accueil sur le territoire de la Ville

La croissance démographique nécessite un **investissement continu** dans les **équipements** et notamment dans les **crèches**.

Mais la Ville ne doit pas uniquement se concentrer sur la création de nouvelles crèches mais aussi **développer des offres alternatives**.

- 333. en poursuivant la politique de construction de nouvelles crèches ;
- 334. en augmentant, là où c'est possible, les capacités d'accueil des crèches existantes ;
- **335.** en affectant certaines parties des immeubles de la Ville aux nouvelles structures d'accueil de la Petite Enfance ;
- **336.** en augmentant considérablement le nombre de haltes garderies proposant une prise en charge ponctuelle de l'enfant ainsi que dans les centres commerciaux, l'administration communale, le CPAS et la Maisons de l'emploi pour aider les parents pendant leurs démarches administratives ;
- **337.** en développant les services d'accueillantes d'enfants conventionnées (SAEC) dans tous les quartiers de la Ville ;
- **338.** en stimulant la création de nouvelles places d'accueil chez les gardiennes à domicile, en collaboration avec l'ONE et Kind en Gezin grâce à un plan d'information sur les aides disponibles et les procédures à suivre, et à la mise en place de formations professionnelles accélérées ;
- **339.** en incitant les entreprises privées à développer des crèches internes par le biais de primes ;
- **340.** En plaidant auprès de l'ONE pour qu'il développe le nombre de places en Région de Bruxelles-Capitale ;
- **341.** Organiser un plan ambitieux de rénovation des crèches de la Ville.

2. Doper l'offre de solutions alternatives pour les parents de jeunes enfants :

- **342.** en favorisant les partenariats entreprises-commune afin de créer des crèches d'entreprises ouvertes aux enfants du quartier ;
- **343.** en promouvant le congé parental des parents ayant des enfants en âge de fréquenter un milieu d'accueil (primes, accès prioritaire après un an, etc.).

3. Soutenir les parents dans leur rôle

344. Optimiser le fonctionnement des crèches de la Villes afin de leur permettre de répondre au maximum de demandes.

- **345.** Organiser une coordination locale complète via un guichet unique afin d'informer les futurs parents sur toute l'offre existante, tant publique que privée, tant crèche que garde d'enfant ou accueil,...
- **346.** Rencontrer les besoins spécifiques des familles en matière d'accueil de la Petite Enfance
- 347. En développant une crèche de nuit pour les travailleurs à horaire décalé ;
- **348.** En poursuivant la politique de flexibilisation des horaires de certaines crèches en vue de s'adapter aux horaires des parents ;
- **349.** En augmentant les possibilités de halte-garderie pour les enfants de parents en formation et/ou chercheurs d'emploi ;
- **350.** Continuer à offrir, lors de la déclaration de naissance, un « kit de naissance » comprenant :
- le « Guide des parents », en l'axant sur la parentalité chez les jeunes, où ils trouveront de nombreux conseils pour la santé et l'éducation des enfants, de même que la liste de tous les services et lieux d'accueil à leur disposition ;
- -matériel de soins de nouveaux-nés, boules Quiès,
- **351.** Développer des primes aux ménages pour les familles inscrivant un enfant dans une crèche privée.
- **352.** Donner une priorité d'inscription dans les crèches de la Ville aux parents qui travaillent et qui sont domiciliés sur le territoire de la Ville.
- 353. Déployer les réseaux « Babycot » dans tous les quartiers de la Ville.
- **354.** Créer des haltes accueil hors des heures scolaires
- **355.** Pérenniser la Quinzaine de la Petite Enfance.

b) En matière de politique familiale et pour les seniors

Pour le cdH et Cdnv, les **familles**, dans leur diversité, ont un **rôle fondateur** pour la personne, son épanouissement, son développement. Elles sont des lieux de construction et de socialisation.

Le cdH entend tout mettre en œuvre pour améliorer leurs conditions de vie et donc leurs potentialités à offrir des compétences affectives, cognitives et relationnelles.

Les familles sont essentielles dans la construction de chaque être vers une vie autonome, responsable, solidaire, une vie digne.

Il s'agit également de consacrer une **attention particulière à l'intergénérationnel,** une dimension trop souvent négligée dans les politiques de la Ville, et penser les politiques de la famille et des ainés comme des politiques transversales.

Pour ce qui concerne nos aînés, leur nombre ne cesse d'augmenter de même que leur espérance de vie, ce dont il faut se réjouir. Cette évolution sociale implique un certain **nombre de défis à relever** : soins de santé, activités, lutte contre l'isolement,...

Pour ce faire, le cdH et Cdnv proposent de **viser l'autonomie durable des seniors**, et de penser la Ville en usage par des seniors, afin de **l'adapter à leur réalité au quotidien**, comme par exemple en ce qui concerne la qualité des trottoirs, la disponibilité de transport ou encore à la présence de commerces de proximité.

Concrètement, le cdH et Cdnv proposent :

a) Amplifier la prise en compte des dimensions « Familles » et Seniors » dans toutes les politiques publiques (logement, mobilité, fiscalité, action sociale, santé,...)

- **356.** En identifiant, mobilisant et soutenant les ressources du territoire pour répondre aux demandes croissantes des familles (accueil extrascolaire, services à domicile, services de répit, enfants malades ou handicapés, personnes dépendantes,...) et des Seniors (aide familiale à domicile) ;
- **357.** En encourageant, suscitant et facilitant les initiatives intergénérationnelles (logements, lieux de rencontres et d'activités,...);
- **358.** En intégrant davantage les dimensions « enfants » et « Seniors » dans les futurs projets architecturaux ;
- **359.** En adaptant le règlement communal d'urbanisme pour faciliter les logements kangourous et Abbeyfield (logements individualisés de personnes âgées autonomes avec des espaces communs) ;
- **360.** En créant dans chaque complexe de logements publics un local de jeux pour les enfants.
- **361.** En créant un conseil consultatif des familles

b) Amplifier les politiques de soutien à la parentalité

- **362.** En créant ou soutenant dans chaque quartier une Maison des Familles et des Générations pour y développer des rencontres conviviales, des formations, des conférences, des conseils pédagogiques, des permanences d'écoute et d'orientation, des médiations familiales, des activités de soutien aux parents des adolescents ou encore une école des devoirs intergénérationnelle.
- **363.** En promouvant l'allocation d'éducation parentale liée à la fréquentation d'un lieu de soutien à la parentalité (ce qui permettrait aux parents d'enfants de moins de trois ans au chômage ou au CPAS de garder leur allocation sans pénalités). Ceci constituerait une sorte de contrepartie du parent allocataire à fréquenter avec son enfant quelques fois par semaines un lieu de soutien à la parentalité comme le « Babykot ».
- **364.** En organisant, à partir des Maisons de quartier, des « coordinations des grandsparents » afin d'apporter de l'aide pour accueillir les enfants après l'école et surveiller les devoirs.
- **365.** En continuant à proposer au sein de l'antenne de la Petite Enfance de la Ville une liste centralisée des places disponibles et des informations mises à jour quotidiennement sur les offres d'accueil de la Petite Enfance, dans les services publics et associatifs de la Ville.
- **366.** En développant les cycles de conférences mis en place par le Service « Famille » sur les thématiques liées à la parentalité et la famille.
- **367.** En instaurant un plan 0-25 ans transversal destiné à renforcer l'accompagnement des familles tout au long de l'enfance et des études (« contrat école-famille » définissant, au moment de l'inscription, les droits et obligations de chacun).

c) Plus de soutien pour les enfants et parents malades ou handicapés

- **368.** En doublant les possibilités de gardes d'enfants malades, en renforçant les services actuels et en en subsidiant de nouveaux ;
- **369.** En réservant davantage de places pour les enfants handicapés dans les crèches de la Ville :

- **370.** En fédérant les initiatives des différents niveaux de pouvoir en vue d'ouvrir un nouveau centre pour enfants handicapés à Bruxelles ;
- **371.** En mettant sur pied un centre de répit pour les parents des enfants gravement malades ou handicapés proposant des prises en charge ponctuelles, en partenariat avec les associations et services existants :
- 372. En renforçant le parrainage entre familles pour celles où un parent isolé est malade.

d) Plus d'activités et de loisirs pour les enfants en dehors de l'école

- **373.** Mettre en place une seule coordination « activités et accueil des enfants » chargée d'élaborer un programme d'accueil post et préscolaire diversifié.
- **374.** Plus d'espaces de jeux sécurisés dans les quartiers. Doubler les plaines de jeux et les infrastructures de sport de plein air sécurisées, sous la surveillance de moniteurs ; continuer à moderniser et réaménager les aires de jeux existantes et notamment autour des logements sociaux.
- 375. Organiser à Bruxelles une grande plaine de jeux couverte pour l'hiver.
- **376.** Etablir un plan de mise à disposition des infrastructures scolaires, en dehors des heures d'école, pour permettre aux associations d'utiliser les locaux ou salles de gymnastique pour les enfants, en créant notamment des emplois ACS de concierge.
- **377.** Augmenter les offres de stages pendant les vacances ; renforcer les capacités des « plaines de vacances » pour offrir plus d'activités et améliorer l'encadrement ; organiser une formation pour les jeunes moniteurs ; utiliser les cars scolaires pour les activités pendant les vacances.
- **378.** Créer des ludothèques intergénérationnelles.
- **379.** Pour les familles qui n'en ont pas les moyens, continuer à développer les chèques sport permettant l'inscription des enfants à moindre coût dans les clubs.
- **380.** Proposer aux jeunes Bruxellois un « Pass Culture » donnant accès aux spectacles des théâtres subventionnés à prix réduit.
- **381.** Organiser un partenariat entre les écoles, les clubs de sport, les académies et les conservatoires pour informer les parents des activités pour enfants et décentraliser les activités sportives, musicales et culturelles dans les écoles via des activités parascolaires.
- **382.** Doubler l'offre en parascolaire, tant en activités sportives qu'en activités créatives, l'objectif étant d'offrir une possibilité d'activité à tous les enfants jusqu'à 16 ans
- **383.** Former les éducateurs de rue à responsabiliser les jeunes à participer à toutes les commémorations et manifestations citoyennes de la communauté, pour qu'ils soient concernés par l'histoire de leur quartier et qu'ils puissent s'identifier aux épreuves de nos ainés (11 novembre, ommegang-Meiboom, pavés de mémoire, monuments, 21 juillet...)

e) Renforcer les acquis du « Plan communal Senior » :

- **384.** En sensibilisant l'ensemble des services de la commune aux réalités quotidiennes des aînés afin de les inciter à développer une dimension intergénérationnelle dans toutes leurs politiques ;
- **385.** En développant un dispositif complet et modernisé de sensibilisation, de suivi et d'alerte dans le cas de canicules ou d'autres situations d'isolement ou de danger physique, notamment via des applications numériques ;
- **386.** En informant les aînés sur les services susceptibles de les intéresser (services, informations en matière de sécurité sociale et de pension, formations, conférences, activités sportives, culturelles et sociales, etc.);
- **387.** En servant de porte d'entrée pour le secteur associatif et professionnel menant des projets à destination des aînés ;

- **388.** En soutenant les associations d'aînés pour développer la participation citoyenne et encourager le volontariat ;
- **389.** En poursuivant les investissements qui ont permis l'obtention du label « Ville amie des Aînés » décerné par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en 2010.
- **390.** En prévoyant un plan de transport spécifique pour accompagner les séniors ayant des difficultés à se déplacer vers leurs examens médicaux dans les hôpitaux de la Ville ;

f) Favoriser la participation citoyenne des aînés et valoriser leur expérience

- **391.** En valorisant le savoir des aînés dans la commune au bénéfice de tous, par exemple via les écoles de devoirs, les ludothèques et bibliothèques, les écoles et centres d'entreprise.
- **392.** En incitant les Seniors qui le souhaitent à continuer à travailler bénévolement ou à participer suivant leurs capacités, leurs besoins et leurs préférences, à des activités à la fois dans le secteur formel et informel.
- **393.** en organisant annuellement une « Bourse des associations » permettant aux aînés de rencontrer les associations et de devenir bénévoles ;
- **394.** en organisant dans la Maison de l'emploi des services « conseils professionnels » composés de pensionnés venant en aide aux jeunes qui veulent se lancer dans une profession ou dans un métier d'indépendant ;
- **395.** en organisant des groupes de grands-parents bénévoles pour aider dans les écoles de devoirs et offrir des cours de remédiation après l'école.
- **396.** en assurant la promotion du tutorat en fin de carrière. La promotion du tutorat permettra de valoriser les connaissances des plus expérimentés.

g) Bruxelles intergénérationnelle, active et accessible aux aînés

- **397.** Rendre accessibles aux aînés des activités ouvertes à tous, que ce soient des activités culturelles, faisant appel au sens critique, à la créativité, visant au maintien des liens sociaux ou axées sur la santé et la condition physique.
- **398.** Développer un plan complet d'accessibilité des personnes à mobilité réduite en installant des bancs supplémentaires, en aménageant les trottoirs et les passages pour piétons, en adaptant la durée des feux verts et les limitations de vitesse.
- **399.** Rendre plus accessibles les services administratifs de la Ville grâce à des bus hebdomadaires spécialement aménagés.
- **400.** Mettre un mini bus à la disposition des personnes à mobilité réduite, notamment pour les aider à faire leurs courses ; développer les chèques-taxi pour les personnes âgées ; Prévoir un partenariat avec la STIB afin de pouvoir réserver dans les transports en commun des places assises « spéciales aînés ».
- **401.** Inciter les gestionnaires des maisons de repos à proposer davantage aux seniors des activités les mettant en contact avec d'autres générations.
- **402.** Encourager la participation et la collaboration entre les bibliothèques et les personnes âgées. Créer un service de livraison de livres à domicile via les bibliothèques communales en ayant recours à des bénévoles.
- **403.** Soutenir la création de réseaux de solidarité et d'échange de services par ou avec les aînés ; Soutenir toute initiative facilitant le maintien à domicile des Seniors
- **404.** Octroyer une « aide-autonomie » permettant soit d'aménager sa maison, soit d'engager, via des titres-services, une aide à domicile, aide-familiales et ménagères, distribution de repas et soins à domicile, aides administratives, petits dépannages techniques, aides aux déplacements à l'extérieur, politique de soutien aux aidants proches).
- 405. Soutenir les associations qui développent l'aide et les soins à domicile ;

h) Bruxelles avec des logements adaptés pour les aînés

- **406.** En développant des résidences-services sociales au sein de chaque quartier permettant aux personnes de rester chez elles et d'être aidées tout en gardant leur autonomie ; développer ces services dans les logements sociaux.
- **407.** En développant davantage le logement partagé, les habitations intergénérationnelles, au sein desquelles cohabiteraient avantageusement un jeune ou une jeune famille et une personne plus âgée : le loyer réduit de l'un est compensé par les services rendus à l'autre.
- **408.**En augmentant l'offre de places d'accueil dans les maisons de repos et les services aux personnes.
- **409.** En développant des expériences de logement alternatif pour aînés, comme les résidences entre amis.

i) Bruxelles sans peur

- **410.** Créer un « service d'accompagnement » par quartier pour les personnes isolées qui ont peur de sortir seules.
- **411.** Développer pour les personnes isolées un « service de télé-vigilance » en contact avec un service de garde.

2) Enseignement

Les **problèmes de l'enseignement sont connus** : retard et décrochage scolaires, pénurie d'enseignants, carences en matière d'enseignement des langues, manque de places, vétusté des bâtiments scolaires, inégalités scolaires (« écoles ghettos »), frais scolaires trop nombreux et trop élevés...

L'enseignement à la Ville de Bruxelles est donc confronté à **plusieurs défis dont les plus importants sont celui de la qualité**, celui du **boom démographique** et celui de la **modernisation** notamment en termes d'enseignement des langues, de pensée algorithmique ainsi que d'ouverture des établissements sur le quartier et sur le monde.

Le **Pacte d'excellence** défendu à la Fédération Wallonie-Bruxelles produit déjà **quelques effets positifs sur le niveau local**, notamment par le renfort d'instituteurs en maternelle, le soutien plus grand aux directeurs, le lancement des contrats de pilotages qui vont commencer à être rédigés dans les écoles au mois de septembre. La **Ville de son côté a fourni des efforts appréciables en matière de création de places**.

Toutefois, **l'enseignement de la Ville pêche par excès de bureaucratie** et de lourdeurs administratives qui aboutissent à des situations parfois contraires aux intérêts des élèves et aux règles en vigueur.

Comme exemple nous citerons:

- Le fait de placer les élèves qui choisissent un même cours de religion dans les mêmes classes entre eux pour des raisons « d'organisation pratique » plutôt que de favoriser la mixité entre les élèves.
- Le fait de faire pression sur les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes afin de chercher à les influencer dans le but de leur faire choisir la deuxième heure de cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC), alors qu'ils ont le droit de choisir librement une heure de cours de religion ou de morale.
- Le problème de relégation d'élèves issus de classe socioculturelle défavorisée, de l'enseignement général vers de l'enseignement professionnel, technique ou spécialisé.
- les retards parfois dans le remplacement de professeurs absents pour longue durée.

Enfin, la Ville pourrait faire beaucoup plus en collaboration avec les écoles du réseau libre, en termes de synergies, de partenariats, d'économies d'échelle etc.

La Ville de Bruxelles doit participer aux réponses à ces défis avec une double approche : d'une part, en tant qu'autorité publique locale garante des principes constitutionnels d'égalité et d'autre part, en tant que pouvoir organisateur d'établissements scolaires.

Pour le cdH et Cdnv, la collectivité locale, en tant que pouvoir organisateur, doit veiller à :

- **412.** S'inscrire dans le Pacte d'Excellence, et davantage investir dans les savoirs de base et personnaliser la pédagogie pour chaque enfant! C'est un changement de paradigme que l'école doit endosser surtout dans la perspective du développement de l'intelligence artificielle qui risque de bousculer tout jusqu'à la manière d'enseigner et d'apprendre.
- 413. Ouvrir ses écoles à leur environnement social, économique et culturel,
- **414.** Poursuivre une culture de la qualité, de l'excellence et de l'innovation (langues, NTIC,...)
- **415.** Créer des relations de confiance avec les parents, notamment ceux issus des milieux défavorisés et de cultures différentes.
- **416.** Développer une offre de remédiation, d'accompagnement des enfants en difficultés, et notamment en lien avec les écoles de devoirs y compris associatives ;
- 417. Former les enseignants au public éloigné de la culture scolaire, à l'interculturalité,...,
- **418.** Développer avec les enseignants, les parents et les élèves, une culture de la participation encourageant la prise de décision au plus près des réalités de l'école (projet pédagogique, règlement d'ordre intérieur, gestion des bâtiments,...).

Pour le cdH-cdnV+, la collectivité locale, en tant qu'autorité publique de terrain, doit veiller à :

- **419.** Développer une coordination locale de l'offre scolaire tous réseaux confondus afin d'assurer la meilleure offre de proximité pour ses habitants (en particulier pour le fondamental) et d'examiner les possibilités de collaboration pédagogique (activités culturelles, sportives,...) ou autres (cantines, mobilité scolaire, sensibilisation à l'environnement,...), en s'assurant que l'Echevinat de l'Enseignement traite en Néerlandais les dossiers d'écoles néerlandophones ;
- **420.** Mobiliser l'ensemble des acteurs extérieurs à l'école (éducation permanente, services sociaux, réseaux d'aide aux enfants et aux jeunes en difficultés,...) en vue d'établir une approche concertée, globale et transversale des difficultés liées au décrochage scolaire,
- **421.** Garantir un accès à l'offre scolaire pour les enfants les plus défavorisés socialement ou culturellement, notamment en visant concrètement l'objectif de gratuité de l'école pour tous!

Dans les deux cas, la Ville doit investir dans les classes et écoles en immersion!

Concrètement, le cdH et Cdnv proposent de :

a) Poursuivre la création de places d'écoles pour répondre au choc démographique.

- **422.** En élaborant un cadastre de la situation recensant les besoins afin d'organiser au mieux la construction de nouvelles écoles ;
- 423. En amplifiant le plan de rénovation des bâtiments scolaires ;
- **424.** En créant des classes d'accueil dans l'enseignement maternel permettant d'accueillir les enfants de deux ans et demi (afin d'éviter de voir certains enfants (ceux nés en début d'année) rester en crèche jusqu'à trois ans et demi) ;
- **425.** En créant un internat pour les élèves fréquentant le réseau des écoles de la Ville de Bruxelles.

b) Des écoles de qualité pour tous

- **426.** Faire une étude interne rigoureuse, notamment à travers un sondage qui pourrait interroger tous les acteurs de l'enseignement du réseau de la ville de Bruxelles (directions, enseignants, éducateurs, parents, élèves), ceci en vue de réaliser un état des lieux et trouver des solutions concrètes pour améliorer la qualité de nos écoles.
- **427.** Mettre en place une cellule de coordination de l'offre scolaire, composée de l'échevin de l'enseignement et des directeurs d'école, tous réseaux confondus, notamment pour coordonner les offres en matière d'enseignement et susciter le partenariat entre écoles pour favoriser la diversité en milieu scolaire.
- **428.** Renforcer l'autonomie des établissements, la diversité des projets pédagogiques et l'exigence de qualité en matière de programme, de méthode, de formation continuée des enseignants et d'évaluation.
- **429.** Améliorer l'enseignement technique et professionnel grâce à des accords avec les entreprises situées à Bruxelles pour augmenter le nombre de stages, avoir des échanges entre professeurs et travailleurs et mettre sur pied avec elles un centre d'équipement ouvert à toutes les écoles techniques et professionnelles de la Ville.
- **430.** Augmenter l'usage des manuels scolaires et financer la création de manuels pour les cours philosophiques (primaire et secondaire).
- **431.** Diminuer le nombre d'élèves par classe.
- **432.** Renforcer l'apprentissage des maths, du français, de l'histoire et les écoles et classes en immersion.
- **433.** Organiser des épreuves d'évaluation collectives régulières par cycle pour tous les élèves des écoles afin de détecter les problèmes individuels ou collectifs de niveau.
- **434.** Organiser un comité de pilotage conjoint entre les écoles secondaires et les hautes écoles et universités situées dans la ville en vue d'harmoniser les programmes et les exigences et diffuser l'information sur l'enseignement supérieur.
- **435.** Établir des critères objectifs sur lesquels les enseignants peuvent s'appuyer pour orienter un élève de l'enseignement général vers l'enseignement professionnel, technique ou vers le spécialisé.
- **436.** Revoir la manière dont sont organisées les attributions des horaires et les désignations des enseignants des cours philosophiques, ceci afin de permettre à tous les enseignants de commencer la rentrée scolaire en septembre. Le PO de la ville de Bruxelles pourrait prendre exemple sur le modèle du réseau officiel de la Fédération Wallonie Bruxelles qui désigne ses enseignants et les informe de leurs attributions pendant les vacances scolaires de juillet et août.
- **437.** Mieux organiser les attributions et les désignations, afin de permettre aux enseignants des cours philosophiques de continuer à travailler dans les mêmes écoles les années suivantes.
- **438.** Respecter les attributions et les nominations des enseignants de cours philosophiques en fonction de leurs diplômes et des titres requis. Par exemple, un enseignant titulaire d'un master universitaire et d'une agrégation doit être nommé pour l'entièreté de ses attributions dans le secondaire supérieur et non dans le secondaire inférieur.
- **439.** Remettre les notes des cours philosophiques dans la moyenne générale dans le bulletin des élèves.

c) Un plan Echec à l'échec

- **440.** en informant immédiatement les parents en cas d'absentéisme notamment via un système de SMS là où ce n'est pas encore le cas ;
- **441.** en mettant sur pied des équipes de remédiation, mobiles ou par écoles, dès la 1ère primaire pour éviter le décrochage dès les premiers signes ;

- **442.** en soutenant le développement des écoles de devoir et notamment en les aidant à stabiliser leurs équipes ;
- 443. en informant davantage sur les possibilités de soutien scolaire ;
- **444.** en organisant des rencontres régulières entre les écoles et les services de la jeunesse et en leur permettant de travailler dans les écoles ;
- **445.** en développant dans l'environnement des écoles, les réseaux associatifs qui permettent l'alphabétisation, la remédiation scolaire, l'encadrement quasi « individualisé » ;
- 446. en couplant la remédiation scolaire à l'activité sportive ;
- **447.** en soutenant les écoles des devoirs intergénérationnelles et en organisant un tutorat par les étudiants aînés ;
- 448. en favorisant l'apprentissage du français (ou du néerlandais) par les parents.

d) Développer le numérique à l'école

- **449.** Développer un plan de numérisation des écoles, dans le cadre du plan régional Fiber to the School, avec équipement en matériel technologique et wifi ;
- 450. Développer le recours au numérique dans la pédagogie et le travail en classe ;
- 451. Former les professeurs et le personnel encadrant au numérique ;
- **452.** Installer des plateformes globales interactives permettant des espaces d'échange et de travail pour les élèves, les professeurs, et les parents (type Moodle, itslearning)
- **453.** Former les élèves à la pensée algorithmique et instaurer des cours de code dès le primaire
- **454.** Développer des hackathons et des coder do-jo dans le cadre de « semaines du numérique » ;

e) Développer l'apprentissage des langues

- **455.** En développant des classes d'immersion linguistique, dès le plus jeune âge, dans au moins une école par quartier et au moins lors des activités parascolaires et des partenariats actifs d'échanges linguistiques entre les écoles néerlandophones et francophones.
- **456.** En encourageant l'ouverture aux langues et cultures étrangères, notamment en tenant compte de la présence d'enfants issus de différentes communautés.
- **457.** En favorisant les échanges entre les écoles francophones et néerlandophones (échanges d'enseignants, rencontres d'élèves, activités communes, pratiques immersives) afin de favoriser le « vivre ensemble », et renforcer la connaissance de « l'autre langue ».

f) Tenter les expériences pluralistes de rapprochement entre les différents réseaux scolaires présents sur le territoire de la Ville :

- **458.** au niveau des écoles : favoriser les échanges à travers une concertation permanente, étudier des pistes pour favoriser des économies d'échelle ;
- 459. au niveau des enseignants : encourager le dialogue pédagogique et la mobilité ;
- 460, au niveau des élèves : favoriser les rencontres.

g) L'Ecole comme facteur d'intégration sociale

461. Favoriser et faciliter les rencontres entre les familles et le monde scolaire avec un effort particulier à destination des primo-arrivants.

- **462.** Etudier la possibilité de mettre à disposition, pour tout élève rentrant en 4e secondaire, un ordinateur portable afin de réduire l'inégalité d'accès face à cet outil de média, d'éviter le décrochage scolaire, de réduire le manque de qualification, etc. (Un tel projet ne peut produire ses effets que si les enseignants s'impliquent par la mise en place d'un réseau intranet doublé d'un support technique.
- **463.** Etudier la possibilité de mettre à disposition, pour tout élève rentrant en 4e secondaire, un bureau virtuel nomade.
- **464.** Limiter les frais scolaires à charge des parents et tendre vers la gratuité de l'école pour tous.
- **465.** Encourager les associations de parents et la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) afin que leurs membres soient réellement représentatifs de la population scolaire inscrite dans le réseau de la Ville de Bruxelles.

h) Stimuler l'entreprenariat dès le plus jeune âge.

- **466.** En développant un accompagnement individuel intensif et l'orientation des jeunes de l'école au monde du travail ;
- **467.** En mettant en place des activités de découverte de l'entreprenariat (concours, minientreprise, etc.), à l'instar de ce qui se fait avec le Parlement jeunesse pour la citoyenneté ;
- 468. En amenant de jeunes entrepreneurs à témoigner devant les plus jeunes ;
- 469. En mettant l'accent sur les formations et les moyens disponibles ;
- **470.** En encourageant la constitution de groupements, d'unités et de mouvements de jeunesse de type « scout » ;

i) Donner dès l'âge scolaire le sens de la participation et l'apprentissage de la citoyenneté

- **471.** Poursuivre les initiatives en faveur du civisme et de l'apprentissage des valeurs démocratiques, notamment en donnant aux élèves plus de responsabilité au sein de l'école et les sensibilisant à l'actualité.
- **472.** Organiser dans le cadre des cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, en collaboration avec les professeurs de religions et de morale, des périodes d'information sur les autres religions ou convictions en vue de renforcer la connaissance et le respect de l'autre.
- **473.** Organiser dans le cadre du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, en collaboration avec les professeurs de religions et de morale, des sorties scolaires interculturelles (visite des lieux de cultes, visite de musées et des lieux de mémoires collectives, etc.
- **474.** Multiplier les opérations de solidarité lancées par les élèves et les professeurs ; instaurer un « service citoyen jeune » qui permettra aux élèves des deux dernières années de participer à des tâches d'intérêt collectif au sein de la commune (fin juin). Ce service peut prendre place dans le cadre d'un conseil communal des jeunes, composé des élèves de 5ème et 6ème année (mandat de 2 ans) des écoles de la Ville de Bruxelles pour les sensibiliser à la politique et les faire participer directement à l'organisation d'activités : carnaval, rencontres et activités intergénérationnelles,... .
- **475.** Organiser des cours d'éducation à la citoyenneté qui porteront sur les grands principes de la vie en société (civisme, valeurs démocratiques, environnement, santé, propreté, sécurité routière,...); former les jeunes à la gestion pacifique des conflits.
- **476.** Lancer un plan de jumelages entre les écoles de la Ville et d'autres écoles de la Région bruxelloise, ainsi qu'avec les autres régions du pays.

- **477.** Organiser des formations continues ou pédagogiques pour les enseignants, sur les différentes religions et convictions, ceci en vue de déconstruire les préjugés et a priori chez les enseignants.
- **478.** Désigner, sur base volontaire, un professeur de religion et de morale dans chaque école pour remplir une mission de médiation afin de répondre à des questionnements personnels liés à la croyance des élèves, et gérer les éventuels conflits des élèves entre eux, avec leurs professeurs ou même avec leurs parents. Cette médiation pourrait jouer un rôle crucial dans la prévention contre le radicalisme des jeunes au sein de l'école.

j) Des esprits sains dans des corps sains

- **479.** Adopter un plan de lutte contre les addictions (drogue, tabac, alcool, jeux) et la mauvaise alimentation (sensibilisation des élèves).
- **480.** Encourager davantage la pratique du sport à l'école en organisant des « jeux olympiques entre écoles » dans les différentes disciplines, en suscitant des partenariats entre écoles et clubs de sport pour permettre les activités sportives pendant la pause de midi ou après 16h;
- **481.** Développer des concours et tournois sportifs entre écoles de la Ville en mettant en place des contrats entre les académies et les écoles pour organiser plus d'activités parascolaires dans chaque école ; en organisant davantage de spectacles au sein des écoles.

k) Ouvrir l'école sur les familles, le quartier et le monde

- **482.** Associer les parents au plus près des décisions de gestion des écoles de la Ville de Bruxelles :
- **483.** Développer une politique de mobilité à partir de l'école en lien avec les familles et les quartiers: le rang, ramassage, covoiturage ou co-ramassage,
- **484.** Mettre à disposition, gratuitement ou moyennant un loyer raisonnable, le gymnase de l'école à des associations du quartier pour des activités sportives en dehors des heures d'écoles.
- **485.** Ouvrir les cours de récréation des écoles au quartier en dehors des heures d'école afin qu'elles deviennent des places fréquentées par les habitants du quartier

3) Emploi/formation

La politique d'emploi est un des échecs patents de la majorité actuelle. Certes, si le taux de chômage diminue en Région bruxelloise et à la Ville de Bruxelles, cela est probablement plus dû aux facteurs macroéconomiques, à certaines mesures fédérales, aux politiques régionales qu'aux initiatives de la Ville, qui, en six ans, n'a développé qu'un seul projet de mise à l'emploi : le bus emploi, qui ne fonctionne guère et qui continue de coûter beaucoup d'argent.

Pire, des **projets positifs** qui avaient montré tout leur intérêt **ont été abandonnés**, tels l'agence d'interim social Potentia que nous avions créée en 2009 en lien avec Randstad et qui fonctionnait encore en 2014 pour mettre les jeunes peu qualifiés à l'emploi ou encore les médiateurs emploi du quartier jardins aux fleurs, là encore, initiative cdH arrêtée par la majorité PS-MR.

La **passivité de la Ville** en cette matière est coupable, tant le b**esoin d'action et d'accompagnement était et reste vital** pour les nombreux demandeurs d'emplois Bruxellois. Selon Actiris (rapport mensuel d'avril 2018, page 34), le chômage à la Ville de Bruxelles a certes diminué, mais proportionnellement moins que toutes les autres communes au profil socio-économique similaire.

a) Un plan local pour l'emploi

Doter la Ville d'un plan local ambitieux en partenariat avec la Région et élaborer une stratégie pour augmenter l'emploi (analyse des besoins, coordination des services, « indicateurs emploi pour chaque décision »);

486. Développer un partenariat citoyen avec les entreprises locales (promotion locale des offres d'emplois, des jobs d'étudiants, de l'accueil de stagiaires, mise sur pied de projets favorisant le lien entre formation, accompagnement et mise à l'emploi,...

b) Développer une politique de mise à l'emploi par la formation et l'entreprenariat social

- **487.** Renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et doper les offres de formation en augmentant le soutien aux structures locales (Missions locales, ALE,...)
- **488.** Doper l'offre locale de formations notamment en lien avec les métiers en pénurie, très nombreux en ce moment ;
- **489.** Investir massivement dans des formations au codage pour les demandeurs d'emploi bruxellois, surtout ceux de longue durée ;
- **490.** Développer les cours de langues et le recours aux chèques langues afin de former les demandeurs d'emploi au Néerlandais, à l'Anglais et aux autres langues d'intérêt européen vu la nature du bassin de l'emploi bruxellois ;
- **491.** Offrir un accompagnement aux réfugiés et migrants afin qu'ils puissent apprendre le français ou le néerlandais et mettre en valeur leurs compétences ;
- **492.** Recréer un partenariat visant à offrir des services d'interim social sur le territoire bruxellois ;
- **493.** Créer une filière de formation en pavage à l'ancienne.

c) Simplifier et décentraliser les structures

- **494.** Renforcer le rôle d'impulsion de la Ville afin d'offrir aux jeunes des stages, des formations et de premières expériences professionnelles ;
- **495.** Décentraliser la « Maison de l'Emploi et de la Formation » dans chaque quartier avec un logo commun en y développant des médiateurs emploi qui sillonnent le quartier la moitié du temps pour y sensibiliser et informer les jeunes et moins jeunes sur les projets en cours et les opportunités de formation et d'emploi ; l'assistance active des jeunes dans la recherche d'un emploi et de stages (recherche auprès des employeurs, « Job day »,...) ; l'orientation pour les jeunes (informer et guider vers les formations supérieures et les débouchés professionnels, accompagnement individuel de l'école au monde du travail) ; l'information sur les débouchés, les profils requis, les offres d'emploi, les formations, notamment via un guichet info, un site web spécifique proactif ; des programmes d'accompagnement des candidats bruxellois qui se présentent aux épreuves de recrutement de la police et de l'administration.
- **496.** Encourager et renforcer l'usage du dossier unique auprès des acteurs locaux d'accompagnement des demandeurs d'emploi afin qu'il devienne le dossier de référence pour tout opérateur en contact avec un demandeur d'emploi.
- **497.** Créer un service « Indépendants » pour faciliter au maximum les démarches administratives locales

d) Développer un accompagnement individuel intensif et l'orientation des jeunes de l'école au monde du travail.

- **498.** Mettre davantage en contact les élèves avec le monde du travail par l'organisation de bourses à l'emploi dans les écoles, et d'activités sur le modèle des villages métiers où les jeunes peuvent essayer des métiers manuels ou techniques ; la découverte à 14/15 ans du monde de l'entreprise par de courtes périodes d'observation ; la mise en place d'activités de découverte de l'entreprenariat (concours, mini-entreprises, etc.) ; l'accroissement des offres de stages et de jobs d'été.
- **499.** Développer les partenariats autour des programmes « JEEP » entre les différents acteurs de l'emploi et de la formation.
- **500.** Intensifier les offres de formations techniques et le développement des Centres de Formation en Alternance (CEFA) afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'un enseignement professionnel orienté vers l'apprentissage d'un métier. Mise en place de partenariat entre les CEFA, la Mission locale ou Centrale de l'Emploi et la Ville.
- **501.** Renforcer un plan de stimulation scolaire et de formation pour les jeunes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale : cela peut se faire notamment par l'organisation de séances d'information spécifiques pour les métiers critiques afin de susciter des vocations pour ces métiers. Ces séances se feront avec l'appui des experts du secteur professionnel.
- **502.** Encourager la réinsertion professionnelle par le soutien aux entreprises et ateliers de formation par le travail, aux entreprises de travail adapté, aux organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) ou via l'activation de mécanismes de réinsertion.
- **503.** Initier des dispositifs permettant d'accrocher de manière alternative les jeunes en décrochage pour les amener progressivement vers l'insertion professionnelle (via les maisons de jeunes, les centres sportifs, les lieux d'animation,...).

d) Stimuler l'auto-création d'emploi chez les jeunes

- **504.** En informant davantage les Jeunes sur les possibilités de reprise de commerce, via un renforcement du travail de HUB Brussels et de son lien avec les communes.
- **505.** En stimulant l'entreprenariat dès le plus jeune âge via la mise en place des activités

de découverte de l'entreprenariat (concours, mini-entreprise, etc.), à l'instar de ce qui se fait avec le Parlement jeunesse pour la citoyenneté ; l'encouragement de l'entreprenariat par un accent mis sur les formations et les moyens disponibles ; Amener de jeunes entrepreneurs à témoigner devant les plus jeunes

e) Renforcer le rôle d'employeur et d'impulseur de la ville

- **506.** Faire adopter par la Ville son propre plan emploi comme employeur avec une politique active transversale de ressources humaines et de formation, tant au sein de ses propres services qu'au sein des asbl paracommunales, notamment en réservant une partie des postes disponibles aux moins de 25 ans.
- **507.** Faire des partenariats avec les entreprises et développer les clauses sociales dans les marchés publics afin que, dans toutes décisions de la Ville, le recrutement de la main d'œuvre locale soit une priorité (par exemple, en prévoyant des clauses sociales obligeant l'adjudicataire à prévoir des places de stages, des formations,...).
- **508.** Assurer un recours systématique aux services de l'opérateur régional de l'emploi pour tout poste qui s'ouvre au sein d'une ASBL communale ou dans l'administration. L'objectif est de maximiser le nombre de Bruxellois au sein de la fonction publique bruxelloise.
- **509.** Promouvoir les articles 60 et 61 comme une véritable mise au travail et non comme voie d'entrée vers le droit au chômage, notamment en favorisant la sélection d'employeurs prévoyant un véritable parcours d'insertion.
- **510.** Renforcer la cohérence et l'efficacité de l'accompagnement en encourageant les collaborations entre les différents acteurs locaux et régionaux de l'emploi (Maison de l'Emploi, Agence Locative pour l'Emploi, Mission locale, partenaires associatifs, CPAS et Actiris) en termes de formation et de recherche d'emploi.

f) Lutter contre les discriminations à l'embauche

- **511.** Favoriser l'accès plein et entier des femmes au marché du travail en brisant le « plafond de verre » dans la fonction publique communale en veillant à ce que suffisamment de femmes accèdent à des postes à responsabilité ; en mettant l'accent sur les métiers où les femmes sont sous-représentées ; en augmentant les possibilités de halte-garderie pour les parents en formation.
- **512.** Développer un plan de diversité au sein de la commune et désigner un manager de la diversité chargé de veiller à une plus grande mixité des origines dans le personnel de la Ville et de lutter contre la discrimination à l'embauche. Promouvoir le plan et le label de diversité auprès des employeurs présents sur le territoire communal.
- **513.** Mener une réflexion sur les sanctions à prendre contre les pratiques discriminatoires.

4) Associatif et charte

1 belge sur 5 fait du bénévolat, selon les chiffres de la Fondation roi Baudouin. Un chiffre impressionnant qui montre l'attachement de la population au monde associatif. C'est une excellente chose car la densité et la diversité des associations, parce qu'elles sont portées par l'engagement et la créativité de milliers de citoyens, rejaillit sur le bien-être des habitants.

Dans l'organisation de la vie locale, le cdH et Cdnv estiment que le **rôle de la collectivité** publique doit donc en tenir compte et être **justement dosé** : elle ne doit pas empiéter sur les initiatives, collectives ou individuelles, qui visent l'intérêt général et fonctionnent bien, et doit plutôt privilégier les partenariats et respecter et soutenir la vie associative.

Les besoins locaux sont immenses : environnement, sécurité, logement, emploi, petite enfance, soins de santé,... et par leur dynamisme, leur proximité, leur souplesse, les associations sont en mesure de détecter rapidement les besoins nouveaux et de commencer à y répondre de manière créative et innovante.

Pour le cdH, les **pouvoirs publics locaux doivent encourager au maximum les forces vives locales**, individuelles et collectives, associatives et économiques, existantes ou potentielles, présentes ou émergeantes, sur leur territoire.

Pour créer de nouveaux services à la collectivité ou soutenir de nouvelles missions d'intérêt général, la Ville doit **privilégier les partenariats avec les forces vives locales.** Ces partenariats sont des leviers pour faire plus et mieux avec les mêmes moyens publics.

Pour le cdH et Cdnv, **l'associatif est dans l'ADN de notre vision humaniste.** C'est pourquoi il nous est naturel de le soutenir en priorité absolue et en toutes circonstances.

Concrètement, le cdH propose de :

- **514.** Adopter une Charte associative au niveau local organisant la relation entre pouvoirs publics et tissu associatif, une relation basée sur l'équité de traitement, la logique d'autonomie, de subsidiarité et de partenariat et de transparence et d'égalité de traitement dans les politiques de subsides de la Ville de Bruxelles ;
- **515.** Développer des logiques de travail sur base d'appels à projets pour stimuler la créativité et l'apport des associations dans la vie locale ;
- **516.** Créer des Maisons des Associations dans les différents quartiers de la Ville afin de mettre des espaces temporaires ou permanents à disposition des associations des différents quartiers de la Ville. Cela permettra notamment de renforcer les complémentarités des publics (enfants, jeunes adultes) et des actions (aide à la scolarité, développement personnel, accompagnement des familles, prévention du décrochage social, familial et scolaire, aide à la réinsertion socioprofessionnelle, formation à la citoyenneté active, médiation...); d'Optimaliser le service aux familles du quartier; de favoriser l'inter : intergénérationnel, interculturel, interassociatif...; de réaliser des économies d'échelle, mutualiser des ressources ».
- **517.** Développer des plateformes numériques en ligne permettant la rencontre entre les demandeurs de bénévolat d'une part et les bénévoles potentiels, en lien étroit avec les services de la Plateforme francophone du Volontariat;

- **518.** Renforcer les partenariats et collaborations de l'administration avec les associations, avec les entreprises et le secteur privé et une meilleure collaboration entre associations, entre écoles de différents réseaux etc en ouvrant la possibilité de mettre à disposition des associations le matériel de la Ville ; en créant dans la Régie un service « Associations » chargé de permettre aux asbl dont les missions sont reconnues par la commune d'être rassemblées par quartier dans des locaux communs aux coûts réduits ; en intégrant davantage les informations et activités des associations dans le site de la Ville, dans le futur guide «Vivre à Bruxelles» ou dans le journal communal ; en utilisant les antennes de l'étatcivil dans les quartiers pour y tenir à disposition des habitants toute l'information utile sur la vie culturelle, associative,... de leur quartier ; en préconisant une plus grande coordination et concertation entre le CPAS et le secteur associatif ; en listant les locaux disponibles dans un quartier, y compris les locaux communaux, pour accueillir des projets et les associations de jeunesse. Cela pourrait se traduire par une mise à disposition, à tarif préférentiel, des Maisons de Quartier avec des animations conviviales en soirée.
- **519.** Renforcer le maillage des réseaux associatifs des différents groupes socioculturels qui vivent sur le territoire de la commune.
- **520.** Valoriser et soutenir le volontariat et le bénévolat au sein du monde associatif, des écoles, des associations sportives et culturelles. Organiser une « Bourse annuelle des Associations » permettant aux candidats bénévoles de s'investir et aux bénéficiaires de trouver les services dont ils ont besoin.
- **521.** Inciter davantage (par des aides matérielles ou financières) la rencontre des habitants d'un guartier : apéros de guartier, barbecue de guartier, etc.
- **522.** Soutenir et encourager le recours aux crowdfunding associatifs

V. Une ville qui vous stimule tout autrement

1) Économie, Commerce

Créer de l'activité économique ne se **décrète pas**. Soutenir la création d'activités économiques ne **s'improvise pas**.

Le choix pour un entrepreneur de localiser son activité sur le territoire de la Ville dépend de facteurs dont l'importance varie selon le type d'activités : la disponibilité d'un lieu en adéquation avec les besoins de l'activité, son accessibilité, la qualité des services préexistants, la réputation et l'image d'un lieu, la proximité d'autres entreprises développant des activités complémentaires ou similaires, la fiscalité locale,...

Pour le cdH et Cdnv, la Ville de Bruxelles, en s'appuyant sur son tissu économique et en intégrant les approches développées à l'échelle régionale, doit se doter d'un schéma de développement économique qui fixe sa stratégie d'accueil des entreprises et de soutien à l'innovation et à la création d'emplois. Un tel schéma doit définir les grands axes et priorités sur lesquels la Ville entend se développer : Services, Commerces, Industrie, Tourisme et Horeca. Quels sont les atouts de la Ville, ses forces vives ? Quelles perspectives se fixer ? Comment y arriver ?

Pour chacun des axes choisis, le cdH et Cdnv estiment essentiel de **développer un dialogue avec les acteurs économiques locaux** qui permette de doter la Ville de Bruxelles de son « schéma de développement économique ». En fonction des choix posés, Bruxelles pourra **adapter ou orienter son organisation, ses services, ses choix d'investissements** (et ceux des autres pouvoirs publics) : aménagement de l'espace public, règlements locaux (urbanisme, police, environnement,...), accueil des entreprises (simplification, agence de développement locale, gestionnaire de centre-ville,...), **fiscalité communale attractive** (immobilier, exonération force motrice, déchets, bureaux,...), **promotion commerciale et touristique, soutien aux fédérations professionnelles locales.**

a) Investir dans la redynamisation de notre tissu économique et commercial, sa qualité et sa notoriété

- **523.** Développer une stratégie plus audacieuse d'attractivité économique de la ville au niveau régional, national et international impliquant le positionnement de Bruxelles comme capitale digitale (installation d'un pôle de nouvelles technologies de l'information et de la communication, installation d'un technopôle informatique à NOH, devenir le DAVOS de l'intelligence artificielle) ; l'aménagement ou le réaménagement de certains sites (zone du canal, T&T, Schaerbeek-Formation, Parc des Expo, plateau du Heysel, Stade Roi Baudouin) ; le développement d'un pôle de technologie durable (métiers de l'environnement) et de l'entreprenariat culturel ; la politique de soutien et d'attractivité des entreprises, PME, indépendants, commerces et Horeca.
- **524.** Renforcer le dialogue entre la commune, les associations de commerçants et les PME.
- **525.** Encourager le développement de nouveaux commerces de proximité en visant la diversité de l'offre commerciale notamment via la Régie, afin d'éviter la multiplication de commerces de même type en remplacement de commerces diversifiés.
- **526.** Déployer un plan transversal ayant pour objectif le retour des classes moyennes en ville pour la rendre plus cohérente et équilibrée socialement et forte financièrement.

- **527.** Renforcer les collaborations entre les services de la Ville et la SDRB (outil régional) et d'autres acteurs économiques, tant privés que publics.
- **528.** La définition de zones de production économique doit être balisée et tenue. Une fois les choix opérés dans une bonne concertation, on y touche plus!
- **529.** Veiller à la pérennité de l'industrie plus traditionnelle, à son intégration la plus harmonieuse possible dans le tissu urbain, et la mise en place d'offres et de contraintes poussant ces entreprises, à terme, à utiliser des modes de transports doux, peu polluants et ne venant pas alourdir la charge du trafic routier.
- **530.** Créer un registre des entreprises locales (pour les informer de tout marché public initié par la commune dans leur secteur d'activités).
- **531.** Veiller au redéploiement des centres commerciaux historiques, solidement implantés aux cœurs des quartiers et favoriser le maintien et la relance du commerce de proximité
- **532.** Promouvoir le commerce de proximité, par des campagnes d'information, par la valorisation de l'espace public et des artères de même que par de nouveaux événements festifs.
- **533.** Développer le e-commerce des nombreux noyaux commerçants de la Ville de Bruxelles notamment en les aidant à organiser un système commun de stockage, de livraison et de retours notamment via une activité d'économie sociale ;
- **534.** Valoriser le commerce dans son ensemble par des activités de toute sorte et de toute envergure : fêtes, braderies, événements populaires, culturels, sportifs, musicaux, et ce non seulement sur la Grand' Place mais aussi dans les autres villages de l'entité.
- **535.** Stimuler la qualité et la diversité des petits commerces en créant une structure de parrainage qui offrirait de la formation, des subsides et du coaching selon certaines conditions. Chaque branche d'activité aurait des quotas de subside afin de limiter le « cannibalisme » par de trop grandes proximités entre les commerces similaires. D'autre part, des règles et subsides pourraient servir à favoriser l'embauche de Bruxellois.
- **536.** Proposer aux candidats commerçants un réel accompagnement formatif selon un cahier des charges à établir avec les acteurs du secteur (législation, apprentissage des langues, etc.).
- **537.** Mise en place d'une sorte de tutorat des commerces subsidiés (location par la Ville de bâtiments commerciaux sous certaines conditions afin notamment d'empêcher et de contrôler le phénomène de fausses faillites). Cela pourrait aussi permettre à certains commerces novateurs et créateurs d'emplois de voir le jour plus facilement.
- **538.** Généraliser le stationnement gratuit de courte durée (15 minutes) dans les zones commerçantes (zones « Shop and Ride »).
- **539.** Elaborer une Charte des Travaux publics à respecter par la Ville avec la nomination d'un « Monsieur chantier » qui coordonne, planifie et informe, minimise les nuisances et dédommage les commerçants en cas de chantier.
- **540.** Avoir une politique de tolérance zéro envers le parking sauvage sur les zones réservées pour le déchargement.
- **541.** Embellir les décorations de Noël et élargir leur déploiement à l'ensemble des Boulevards du Centre et à d'autres quartiers (Laeken, Haren, NOH,...) et faire profiter un maximum de commerces de l'opération « Plaisirs d'hiver ».

b) Faciliter et orienter les porteurs de projets dans leurs différentes démarches. Pour ce faire seront mise sur pied des initiatives telles que :

- **542.** La mise en place d'un guichet unique en lien avec Hub Brussels ;
- **543.** La création d'un portail internet ;
- **544.** La diffusion d'un guide pratique ;
- 545. Le lancement d'un réseau local d'entrepreneurs.

c) Soutenir davantage les entreprises d'économie sociale et la création d'activités économiques locales

- **546.** En valorisant davantage les initiatives locales, notamment associatives, afin de les faire devenir un atout au niveau local.
- **547.** Donner cette compétence à un élu local et créer un réseau des élus locaux en charge de l'économie sociale :
- **548.** Soutenir financièrement les initiatives d'économie sociale :
- **549.** Insérer des clauses sociales dans les marchés publics communaux réservant la participation au marché à des PME et aux entreprises d'économie sociale et en réduisant les délais de paiement ;
- **550.** Participer au développement d'initiatives en apportant du capital dans une coopérative;
- **551.** Etablir des partenariats avec les centres d'entreprise.
- **552.** En assurant la transition des personnes employées dans le cadre de l'économie sociale dès que celles-ci sont prêtes à intégrer le marché de l'emploi traditionnel.
- **553.** En favorisant la création d'épiceries sociales et encourager l'ouverture de restaurants sociaux dans les différents quartiers.
- **554.** En renforçant les structures d'aides, d'accueils, de facilités et pourquoi pas de subventionnement en faveur du secteur non marchand actif sur le territoire de la Ville.
- **555.** Réduire l'impact négatif des chantiers sur la vie économique, en travaillant en collaboration avec les représentants des entreprises, en désignant n contact unique chantier, en diminuant les taxes durant les nuisances;

d) Alléger et simplifier les charges administratives et la fiscalité

- **556.** Supprimer la fiscalité locale sur les enseignes ; réduire la fiscalité sur les terrasses ou les étals et ordonner une politique globale de stop fiscal sur l'ensemble de l'activité économique ; envisager une politique de zones franches par quartier plus précarisé en vue d'inciter à l'implantation des entreprises ; diminuer considérablement les charges administratives qui sont liées à la perception des taxes, en simplifiant les règlements et en abrogeant les taxes dont le produit ne se justifie pas par rapport au coût de la perception.
- **557.** Continuer la réflexion sur une harmonisation des fiscalités locales pesant sur les entreprises. Ces fiscalités différentes créent une concurrence stérile entre communes (qui doivent déjà faire face à la concurrence de la périphérie!).
- **558.** Imposer la facturation électronique visant à fluidifier les processus de paiement entre services publics et fournisseurs ;
- **559.** Imposer le principe du « only once » visant à ne demander à une entreprise ou un commerce qu'une seule fois de rentrer des données, à charge pour la Ville de mettre cellesci à disposition des différents services.
- **560.** Imposer une réelle rigueur dans l'observance des règles communales, régionales, fédérales sous peine de sanctions (lesquelles doivent être prises et suivies jusqu'au bout de leur processus)
- **561.** Continuer à prendre des mesures pour limiter les nuisances des night shops (limiter leur nombre, sanctionner le tapage nocturne et autres nuisances, renforcer les contrôles urbanistiques et de respect de la législation sociale, interdire la vente d'alcool après 24h).

- **562.** Créer, au centre de Bruxelles, un espace pluriel de rencontre, de création, d'expérimentation et d'innovation dédié aux technologies numériques (sur le modèle de La Cantine à Paris) ainsi que soutenir le coworking. Il s'agit de mettre sur pied un espace de travail collaboratif en réseau, convivial, ouvert tant aux professionnels qu'aux passionnés et aux simples utilisateurs, afin d'accueillir tous les contributeurs de la vie numérique dans un espace dédié à l'innovation ascendante. Ce lieu, conçu pour le travail collaboratif, aurait pour ambition de mettre à la disposition des innovateurs Bruxellois une véritable plate-forme collaborative pour démultiplier les échanges et coopérations, mutualiser les expériences et compétences et d'être ainsi un générateur de dynamiques sociales et économiques.
- **563.** En parallèle, soutenir les initiatives de co-working visant à faire rencontrer des entrepreneurs de divers secteurs, parcours et projets tout en les accompagnant ;

2) Rayonnement, international, Bruxelles en grand

- **564.** Amplifier le rôle fédérateur de Capitale fédérale et européenne et sa notoriété internationale.
- **565.** Développer les échanges concrets dans le cadre des réseaux internationaux dont la Ville est membre et en faire bénéficier les habitants :
- **566.** Faire aboutir le projet Neo en examinant attentivement le volet « mobilité » du dossier, dans un contexte large sur tout le nord du Heysel et en lien avec les développements éventuels futurs du stade roi Baudouin et de l'élargissement du Ring. Examiner l'avenir du dossier dans l'hypothèse d'une rénovation sur site du stade roi Baudouin ;
- **567.** Se mettre à disposition de l'ensemble des niveaux de pouvoir concernés, et notamment le Fédéral et la Région bruxelloise, afin d'envisager l'avenir d'un stade après le fiasco du Parking C;
- **568.** Miser sur un des atouts de Bruxelles, son envie d'innovation et de se tourner vers le futur telle que nous la portons, sur ses infrastructures de congrès et d'événements internationaux pour lancer un forum international des villes du futur, sorte de Davos de la ville du futur :
- **569.** Poursuivre l'accueil d'événements d'ampleur internationale (sportifs, culturels) et développer un rendez-vous international de grande ampleur dans les infrastructures futures de Neo (le Davos de l'intelligence européenne);
- **570.** Soutenir toutes les initiatives d'intégration de l'Europe au cœur de Bruxelles, et notamment celles visant les citoyens européens vivant à Bruxelles (noms de rues, monuments, activités culturelles) pour que le rôle de capitale européenne soit incarné!
- **571.** Créer une halle gourmande place d'Espagne ;
- **572.** Rouvrir le musée d'art moderne dont les collections sont toujours dans les réserves,...
- **573.** Redéployer l'identité de la zone Canal en l'intégrant dans le tissu urbain, notamment via un réaménagement des voiries le long de l'Allée verte et la création d'un espace vert et poursuivre le projet de Musée Kanal;
- **574.** Réaménager les places importantes que sont la place Bockstael et le Sablon en donnant une meilleure place aux piétons, en mettant mieux en valeur leur patrimoine historique et en les verdissant, tout en préservant les capacités de stationnement dans leur environnement immédiat ;
- **575.** Renforcer la collaboration avec les autres pouvoirs, par une nouvelle politique forte de coordination avec les communes frontalières, la Région bruxelloise, la Communauté française, l'Etat fédéral et l'UE pour pouvoir réaliser plus de projets d'envergure ;
- **576.** Renforcer la politique de solidarité internationale avec d'autres villes (échanges entre écoles, hôpitaux, fonctionnaires, projets humanitaires,...) : poursuivre et développer fortement les partenariats avec Kinshasa, Rabat et El Jedida ;
- **577.** Poursuivre les activités de sensibilisation au commerce équitable et à la solidarité Nord-Sud (Mercredis de la Solidarité, Mois de la Solidarité internationale) ;

- 578. Encourager les projets de solidarité menés par les associations ;
- **579.** Développer le commerce équitable en renforçant l'imposition d'un plan d'achat de fournitures « équitables » à tous les services de la Ville ;
- **580.** Développer des projets de partenariat permettant à des artisans des pays du Sud de venir former les jeunes bruxellois à leurs méthodes « traditionnelles » de travail ;
- **581.** Soutenir toutes les initiatives d'intégration de l'Europe au cœur de Bruxelles, et notamment celles visant les citoyens européens vivant à Bruxelles.

3) Capitale numérique

582. Développer un grand projet de ville numérique par une mobilisation conjointe des services de la Ville, des acteurs de la scène numérique locale, des particuliers et des associations, mais aussi des partenaires et correspondants européens.

Il s'agira notamment:

- **583** -de garantir l'accès à Internet pour tous en poursuivant le déploiement des antennes wifi sur les infrastructures de la Ville en lien avec la Région bruxelloise jusqu'à un wifi urbain gratuit généralisé ainsi que la fibre optique vers les sites de logements sociaux et autres sites collectifs ;
- **584** -de généraliser l'utilisation des ressources interactives à tout âge et notamment à l'école :
- 585 -de garantir une administration numérique on line plus accessible et plus pragmatique;
- 586-de mettre à profit les outils Internet pour plus de participation à la vie de la Ville ;
- **587-**de dupliquer sur les téléphones mobiles les services communaux accessibles à partir d'un ordinateur (M-Government) ;
- **588-**de développer l'information et les services utiles par SMS (offres d'emploi, activités...) sur base d'inscriptions volontaires :
- **589-**de moderniser le site de la Ville pour en faire un site convivial, complet (info sur tous les sujets, capacité de téléchargement d'un maximum de formulaires, espace interactif; forum de rencontre avec les responsables communaux; publication des décisions du Collège en plus de celles du Conseil communal; informations sur les dossiers gérés par la Ville; information culturelle, présentation de la Ville en termes d'attractivité touristique).
- **590**-de développer davantage le guichet électronique de la Ville en collaboration avec la Région afin de travailler avec les cartes d'identité électroniques et permettre le paiement en ligne sécurisé.
- **591.** Poursuivre le développement de l'outil open data de la Ville en augmentant le nombre de jeux de données disponibles et exportables gratuitement ;
- **592.** Lutter contre la fracture numérique en s'appuyant sur des Espaces Publics Numériques professionnels dans chaque quartier, avec animateurs et médiateurs à même d'accompagner les visiteurs dans toutes leurs démarches, initiations, questions,...
- **593.** Généraliser la mise à disposition gratuite des données de la Ville de Bruxelles (Open Data)

4) Jeunesse

594. Réformer la politique de la jeunesse en matière de gouvernance (bravvo, asbl jeunesse, administration,...) et sur le contenu de la politique, plus orientée vers la découverte de soi, du monde et des autres, tournée vers le monde adulte également.affecte les zones à forte croissance démographique, comme à Bruxelles.

Pour le cdH et Cdnv, la Ville se doit d'être ambitieuse en la matière :

- 595. mettre en réseau toutes les offres d'accueil et les coordonner sans a priori idéologique;
- **596.** développer des partenariats avec les écoles et les acteurs de l'accueil extrascolaire (exploitation rationnelle des infrastructures, meilleure intégration des projets éducatifs, et développer ainsi une conception partagée de l'éducation);
- **597.** réduire les discontinuités des services et ainsi améliorer le passage d'un lieu de vie à l'autre des enfants ;
- **598.** garantir un accès égalitaire aux activités artistiques, culturelles, sportives, associatives (mouvements de jeunesse),... en particulier pour les enfants issus de milieux moins aisés, socialement ou culturellement différents, confrontés à des difficultés d'accès géographique, ayant un handicap,...

Une politique active pour le secteur de la jeunesse implique également :

- **599-**de faciliter l'accès aux infrastructures, espaces verts et lieux publics et au prêt de matériels communal aux organisations de jeunesse et clubs de jeunes ;
- **600-**d'encourager les clubs sportifs, organisations culturelles, entreprises, institutions locales à développer des initiatives ouvertes aux jeunes ;
- **601-**Développer avec les acteurs de la santé des actions de prévention et de sensibilisation et des lieux d'écoute et de partage (alimentation, pratique du sport, éducation sexuelle, risques d'assuétude,...);
- **602-**Maintenir de façon permanente un cadre d'écoute et de dialogue avec les jeunes (animateurs de rue, AMO,...);
- **603-**Soutenir les jeunes qui se retrouvent dans des situations d'isolement.

a) Un service pour orienter individuellement les jeunes

- **604.** Ouvrir un « Junior office » dans le futur guichet unique d'information communal, où les jeunes pourront être informés sur tout (sécurité sociale, logement, droits, famille, emploi, formation, études, bourses,...).
- **605.** Développer les partenariats avec divers opérateurs susceptibles d'encadrer le projet d'orientation scolaire et/ou professionnelle (PMS, pouvoirs régionaux et communaux, Actiris, info-jeunes, maisons de jeunes, de quartiers). Cette « coopération » permettrait aux jeunes fréquentant l'enseignement qualifiant/professionnel de basculer « plus facilement » dans le monde du travail.
- **606.** Doper les offres de formation à destination des jeunes.
- **607.** Doubler le nombre de jeunes dans l'enseignement supérieur en élaborant une stratégie d'orientation (campagnes d'information sur les études supérieures et leurs débouchés dès la 5ème année ; organisation d'un partenariat entre les Hautes Ecoles et les écoles de l'enseignement supérieur).
- **608.** Informer davantage sur les métiers en pénurie.
- **609.** Mettre davantage en contact les jeunes avec le monde du travail, notamment par l'organisation de bourses à l'emploi dans les écoles, et d'activités sur le modèle des villages métiers où les jeunes peuvent essayer des métiers manuels ou techniques ; la découverte

- à 14/15 ans du monde de l'entreprise par de courtes périodes d'observation ; la mise en place d'activités de découverte de l'entreprenariat (concours, mini-entreprises, etc.) ; l'accroissement de l'offre de stages et de jobs d'été.
- **610.** Faciliter pour les jeunes l'accès à l'information et soutenir des initiatives d'éducation à la citoyenneté, notamment via les nouveaux médias, en créant une rubrique « Bruxelles pour les Jeunes » sur le site Internet de la Ville ;
- **611.** En envoyant un courriel trimestriel aux jeunes pour leur rappeler les acteurs, les possibilités, et les moyens mis à leur disposition. Tout jeune de la commune recevrait une lettre à un âge déterminé lui présentant le service et l'invitant à s'inscrire à cette newsletter électronique.

b) Plus d'infrastructures pour la jeunesse dans tous les quartiers

- **612.** Renforcer les offres de sports, de loisirs et d'équipements pour les jeunes. Doter chaque quartier d'infrastructures de sport de plein air (basket, skatepark, murs d'escalade, roller space,...) et dégager du personnel pour animer ces espaces.
- **613.** Créer ou maintenir une maison de jeunes par quartier et établir entre la Ville et chacune d'entre elles un « contrat programme » basé sur des engagements réciproques ; inciter au partenariat avec des associations de jeunes de la seconde couronne en vue de renforcer la mixité et la mobilité des jeunes.
- **614.** Installer un local pour jeunes dans chaque groupe de logement social et améliorer les infrastructures pour la jeunesse dans les environs immédiats.

c) Favoriser et soutenir l'accès à la culture, à la production culturelle des jeunes pour encourager la créativité, l'ouverture d'esprit, le partage de nouvelles formes d'expression

- **615.** Développer des synergies entre milieux d'accueil, écoles, académies et infrastructures sportives et culturelles.
- **616.** Lancer le « Pass culture » permettant l'accès à prix réduit de certaines infrastructures culturelles ou théâtres subventionnés, grâce à des partenariats.
- **617.** Etablir des accords avec les théâtres pour permettre aux jeunes d'accéder gratuitement aux « premières » des spectacles.
- **618.** Déterminer des espaces, par quartiers, pour permettre aux jeunes de s'adonner à des graffitis artistiques en toute liberté.
- **619.** Mettre sur pied un « Forum Jeunesse » permanent rassemblant des représentants des jeunes et de l'associatif jeunesse, qui sera chargé d'élaborer, dans le cadre du « contrat éducation », le plan d'action « Bruxelles des jeunes », doté d'un budget participatif propre en fonction de ses besoins et d'émettre des avis sur les différentes politiques de la jeunesse.
- **620.** Développer, sur le modèle des chèques langues, un programme d'aide au passage du permis de conduire pour les jeunes demandeurs d'emploi.

d) Améliorer le soutien aux organisations travaillant pour la jeunesse (écoles de devoirs, maisons de jeunes, services de prévention, de lutte contre le décrochage scolaire, associations sportives et culturelles, mouvements de jeunesse)

- **621.** En apportant un soutien matériel et logistique dans les projets qu'ils portent (locaux, organisation d'activités,...);
- **622.** En soutenant les initiatives de formation des animateurs bénévoles.
- 623. En aidant au développement des mouvements de jeunesse dans les quartiers plus populaires ;

5) Sport

a) Tendre vers une politique de sport comme vecteur de santé publique en développant le sport pour tous

- **624.** Favoriser les activités sportives parascolaires.
- **625.** Rendre les piscines de la ville gratuites pour les enfants et les jeunes tous les dimanches et continuer à élargir leurs heures d'ouverture en soirée.
- **626.** Redéployer la « politique d'Aide au Sport » pour les plus démunis afin que le plus grand nombre puisse s'inscrire dans un club sportif à tarif préférentiel.
- **627.** Développer pour les jeunes un « Pass Sport » qui leur permettrait d'essayer plusieurs sports au début sans devoir s'affilier à un club.
- **628.** Organiser au stade Roi Baudouin chaque année les Jeux Olympiques des écoles et des clubs situés à Bruxelles; mettre en place un partenariat entre les écoles et les clubs sportifs en vue de décentraliser avant et après l'école certaines activités; organiser une détection des jeunes talents sportifs dans les écoles par des équipes spécialisées et la prise en charge de leurs inscriptions dans les clubs quand les familles n'ont pas les moyens.
- **629.** Renforcer la pratique sportive pour le troisième âge en réservant des salles à cet effet ; favoriser le développement du sport loisir pour les personnes à mobilité réduite en leur permettant l'accès aux infrastructures ; réserver des heures en salles de sport ou dans les piscines pour les clubs féminins ;
- **630.** Favoriser le « handisport » :
- 631. Aider à l'encadrement médical des disciplines sportives ;
- 632. Créer des stages sportifs dans « l'autre langue » nationale.

b) Offrir plus d'infrastructures sportives

- **633.** Doter chaque quartier de la Ville ou comprenant 20.000 habitants d'au moins une infrastructure sportive de proximité.
- **634.** Développer de manière plus ambitieuse les infrastructures de sport de rue (notamment dans les quartiers densément peuplés) et assurer du personnel d'encadrement pendant les heures de fréquentation.
- **635.** Doter la Ville de Bruxelles, en partenariat avec la Région et l'Etat Fédéral, d'un stade moderne capable d'accueillir des manifestations sportives internationales et des manifestations culturelles importantes pour l'image et l'économie de la Ville.
- **636.** Poursuivre la politique d'aménagement de terrains synthétiques.
- **637.** Développer les salles spécialisées en arts martiaux et boxe, sports appréciés par les jeunes et qui développent la maîtrise de soi.
- 638. Encourager l'utilisation des infrastructures scolaires par les clubs sportifs.
- **639**. Assurer une meilleure sécurité aux abords des salles de sport pendant les entraînements et les matches et une meilleure intégration des infrastructures sportives dans leur quartier en limitant les nuisances.

c) Renforcer l'aide aux clubs locaux qui pratiquent une véritable politique de jeunes

- **640.** Mettre en place un service de prêt de matériel pour les activités sportives, au bénéfice des clubs ou écoles ; simplifier les démarches de demandes de subventions et améliorer la subvention des clubs.
- **641.** Amplifier le soutien aux grands événements sportifs et la formation des bénévoles dans l'encadrement et la gestion des clubs de sport.
- 642. Soutenir la formation des entraîneurs des équipes de jeunes

6) Culture

Les acteurs associatifs de la vie artistique et culturelle sont des partenaires essentiels dans la construction d'une société plus humaine. Même si généralement notre Ville a la chance de présenter une offre culturelle relativement accessible et variée, le cdH et Cdnv souhaitent l'amener davantage dans la vie de chaque personne.

La Ville doit axer son action sur :

- la **promotion des activités culturelles** accessibles sur son territoire, notamment vis-à-vis des publics jeunes, socialement défavorisés, les seniors et les personnes handicapées ;
- la coordination et la mise en réseau des opérateurs actifs, par exemple par le biais d'un centre culturel ;
- l'accessibilité géographique et financière aux activités culturelles proposées par les opérateurs locaux ;
- le développement de synergie entre culture, tourisme et économie locale ;
- la mise en valeur des artistes locaux ;
- l'organisation de rencontres et d'échanges interreligieux et interculturels dans la ville, en incitant les responsables des différentes structures associatives et lieux de cultes à y prendre part ;
- les droits culturels et donc le soutien à une politique de la demande, selon les besoins exprimés par les habitants eux-mêmes.

a) Un maillage culturel de haut niveau pour Bruxelles

- **643.** Créer une fonction de "Poète de la Ville" qui serait recruté sur appel d'offre annuel avec pour mission d'insuffler une âme poétique dans la ville à travers tous les arts ;
- **644.** Lancer un concours des meilleurs architectes pour créer une grande salle multimodale de spectacle et de sport sous une forme architecturale contemporaine susceptible d'attirer l'intérêt au niveau international en synergie avec l'Etat fédéral et la Région, doublée d'un musée capable d'accueillir des manifestations culturelles grand public.
- **645.** Développer dans le cadre de l'aménagement futur du site Tour et Taxis un « Boulevard du cirque » qui devienne un lieu de référence européen en matière d'arts du cirque.
- **646.** Mettre en place une véritable politique de placement d'œuvres en espace public (Parc Royal, Bois de la Cambre,...) notamment en soutenant davantage l'action du Comité des Arts urbains.
- **647.** Constituer un réseau de la culture et une plate-forme de rencontres régulières entre opérateurs afin d'améliorer la coordination entre tous les acteurs culturels pour une stratégie collective d'offre culturelle maximale pour tous et dans tous les quartiers.
- 648. Renforcer la cohérence et la visibilité des grandes actions culturelles. Créer un « Bureau Permanent Culturel » ayant un rôle consultatif (opportunité de la mise en place des nouveaux événements culturels, réponses aux demandes d'information du citoyen), d'impulsion (élaboration d'un plan d'action événementiel et culturel pluriannuel, démarchage pour l'établissement de partenariat) et de diffusion de l'information culturelle et événementielle. Ce bureau pourrait notamment établir des liens entre les différents festivals bruxellois et leurs homologues étrangers en créant des partenariats et des échanges internationaux. Etablir, éventuellement via ce bureau, comme à Anvers un calendrier annuel de festivités qui tournent dans chaque quartier.

b) Renforcer l'information sur la vie culturelle à Bruxelles

- **649.** Développer davantage l'information culturelle via des newsletters, le site Internet Brupass, des toutes-boîtes, des bornes Internet dans la ville, des inscriptions pour infos par sms. un « numéro vert culture ».
- **650.** Etablir le « bottin des artistes bruxellois » pour les faire connaître et permettre des réservations.
- **651.** Etablir des accords de collaboration avec les opérateurs téléphoniques afin de développer une application qui reprendrait toutes les informations et activités culturelles de la Ville ; créer des agendas et une cartographie consultables sur smartphone.
- **652.** Développer la réservation et l'achat de places en ligne. Doter la Ville d'un service de réservation web permettant au public de faire son choix à travers une large gamme de spectacles et de combiner plusieurs lieux en fonction de ses centres d'intérêt.

c) Plus d'accès aux activités culturelles

- **653.** Développer, en concertation avec l'ensemble des grandes institutions culturelles présentes sur le territoire de la Ville, un « Pass Culture » nocturne à destination des Congressistes.
- **654.** Elargir et promouvoir les nocturnes dans les grands musées bruxellois et les développer dans les lieux culturels (bibliothèques, expositions, musées) par une mutualisation et une alternance de l'offre existante, éventuellement en partenariat avec des communes limitrophes.
- **655.** Offrir un « Pass Culture » permettant soit un tarif préférentiel, soit l'accès gratuit aux répétitions générales ou avant-premières dans les théâtres et salles de spectacles subsidiés par la Ville (pour les jeunes, aînés, riverains des salles, allocataires sociaux) et élargir à d'autres publics fragilisés les réductions dont bénéficient les personnes du CPAS lors d'une inscription à des ateliers formation/création dans les centres culturels.
- **656.** Mettre en place des abonnements multi-lieux.

d) Augmenter l'offre culturelle de proximité

- **657.** Etablir un cadastre de tous les lieux potentiels de culture sur le territoire de la Ville de Bruxelles afin de les faire correspondre avec les demandes existantes.
- **658.** Développer dans chaque quartier des ludothèques intergénérationnelles et interculturelles.
- **659.** Continuer à soutenir l'action des Centres culturels ainsi que les initiatives culturelles citoyennes émanant d'associations ou de groupes d'individus, en leur proposant également un coaching artistique.
- **660.** Défendre l'installation d'espaces culturels au sein de chaque maison de quartier, à créer notamment à Haren et dans le quartier européen.
- **661.** Poursuivre la politique culturelle en faveur des jeunes et des enfants en développant des partenariats entre les Ecoles, les Académies, les Maisons de jeunes et les différents opérateurs culturels de la Ville afin de réimplanter l'art et les spectacles à l'école et d'organiser plus d'activités parascolaires dans chaque écoles. On pourrait également prévoir des expositions itinérantes dans les écoles de la Ville.
- **662.** Développer, en concertation avec les acteurs culturels de la Ville (Centres culturels,...) des « excursions culturelles » pour les enfants afin que ces derniers aient accès aux différentes expositions à caractère pédagogique.
- **663.** Subsidier le théâtre itinérant dans chaque grand complexe de logements et organiser avec les opérateurs culturels des actions décentralisées couvrant tous les quartiers.
- **664.** Favoriser les spectacles et manifestations de rue sur les places publiques et dans les

anciens kiosques. Continuer à installer les théâtres de marionnettes dans les parcs.

- **665.** Déléguer un représentant de quartier par institution culturelle en lien avec les médiateurs culturels et renforcer le rôle de ces derniers.
- **666.** Prévoir et défendre un budget réservé aux initiatives culturelles dans les contrats de quartier
- **667.** Faire de toutes les bibliothèques de la Ville de vrais lieux de culture vivante en les ouvrant davantage à tous les âges et à tous les publics (expos, festival du conte, marionnettes, espaces cybermédias,...).
- **668.** Dynamiser et rendre plus attractif (plus axé sur les utilisateurs) le réseau des bibliothèques de la Ville.
- **669.** Créer un service de livraison de livres à domicile via les bibliothèques communales en ayant recours à des bénévoles.
- **670.** Défendre une culture plus participative en créant un « Conseil citoyen de la Culture » avec un budget participatif chargé :
- **671-**d'impliquer les habitants, les artistes et acteurs associatifs locaux, dans la programmation des Centres culturels soutenus par la Ville ;
- **672-**de décider de l'affectation d'une partie des montants des subsides culturels. Il y aurait une tournante au niveau des artistes qui y seraient présents.
- **673.** Favoriser le développement des industries créatives, via par exemple un guichet unique, une communication unique, une aide au sponsoring, salle de répétions commune, mise en place d'une Régie mobile (sur l'exemple de ce qui se fait à Etterbeek).
- **674.** Développer des lieux de création et de créativité artistique, en encourageant, comme à Paris, la création de quartiers artistiques et culturels spécifiques, (par exemple, le design pour le quartier Dansaert, les antiquaires pour le quartier des Marolles,...).
- **675.** Continuer à organiser chaque année un moment (semaine ou week-end) dédié à la création des artistes bruxellois avec des spectacles et expositions dans toute la ville, en collaboration avec les académies, les conservatoires et autres lieux d'apprentissage artistique. Lancer le festival des jeunes artistes bruxellois (musique, arts plastiques, danse,...) chaque année avec un prix du Jeune artiste bruxellois et organiser lors des festivals de la Ville un préfestival ouvert aux artistes bruxellois.
- **676.** Mettre sur pied un espace de répétition et d'enregistrement équipé et animé par des techniciens pour les jeunes groupes de la ville.
- **677.** Continuer à lancer des « appels à projets aux artistes locaux » aux académies, conservatoires et autres artistes ou opérateurs culturels de la Ville pour les manifestations publiques, pour les œuvres d'art à exposer en ville, pour peindre les barricades de chantiers et les murs publics désaffectés.

e) Développer le soutien, la création et l'expression d'une culture bruxelloise métissée :

- **678.** En créant des partenariats avec certains opérateurs, en développant les échanges entre artistes bruxellois et artistes de communautés culturelles établies à Bruxelles ;
- **679.** En mettant davantage sur pied des semaines ou festivals thématiques liés à ces différentes cultures (maghrébine, africaine, etc.) ;
- **680.** En mettant à disposition des artistes bruxellois issus des différentes communautés culturelles établies à Bruxelles un espace d'expression tout au long de l'année, par la création d'un Centre culturel ou Musée des Arts Métissés ; par l'utilisation des lieux existant appartenant à la Ville (Ecoles, Centres culturels, Bibliothèques, Maisons de quartier, Musées, administrations) pour créer un parcours itinérant dédiés aux arts métissés ; par l'ouverture des écoles et des grands événements de Bruxelles («Plaisirs d'hiver ») pour y accueillir les représentations des artistes locaux ;

- **681.** En mettant en place un partenariat avec le Conseil des Bruxellois d'origine étrangère (afin de permettre aux artistes issus des différentes communautés de s'exprimer tout au long de l'année et ce par le biais d'actions décentralisées). Une programmation annuelle pourrait être établie en concertation avec les différents acteurs de la Ville et ceux issus de ces différentes communautés ;
- **682.** En renforçant le soutien aux projets interculturels et d'échange visant à faire rencontrer les deux communautés linguistiques.
- **683.** En relançant le Festival des Arts de Rue afin de soutenir les artistes de rue bruxellois et évaluer, en concertation avec les artistes, riverains et commerçants, les périodes durant lesquelles ils peuvent jouer. Continuer à assurer un casting d'artistes de rue destiné à augmenter l'aspect qualitatif des prestations artistiques.

f) Adopter l'Agenda 21 de la Culture

684. Adopter et réactualiser l'actuel Agenda 21 local de la Ville à la lumière de l'intégration des problématiques culturelles afin d'encourager la mise en place d'évaluation de l'impact culturel dans tout processus d'élaboration de projets de développement local.

VI. Une ville qui vous ressemble tout autrement

1) Interculturalité

a) Une administration respectant la diversité

- **685.** Continuer à développer la charte de la diversité pour respecter la norme de 3 % de personnes handicapées dans l'administration communale.
- **686.** Faciliter la (re)connaissance des instances administratives, policières, communales, ... par les jeunes, les primo-arrivants, les publics précarisés, les personnes qui s'installent pour la première fois sur le territoire de la commune...
- **687.** Organiser des rencontres et des échanges entre les jeunes des quartiers et la police local dans le cadre d'activité sportive et/ou culturelle.
- **688.** Mettre en place pour les nouveaux arrivants de la Ville des parcours d'intégration linguistique, culturelle, citoyenne... en conservant et renforçant l'action du BAPA.

b) Cultes et laïcité

Dans une **commune aussi grande et aussi cosmopolite** que la ville de Bruxelles, « vivre ensemble » n'est pas toujours facile.

Pour faire tomber les barrières et favoriser la compréhension mutuelle, il importe de stimuler le dialogue interculturel et interconfessionnel, valorisant les points communs et en reconnaissant les différences ainsi qu'en jetant des ponts entre les personnes. A cet égard, l'échevinat des cultes, pourrait, en collaboration notamment avec l'échevinat de la cohésion sociale mais aussi des structures associatives privés ou publics, jouer un rôle non négligeable au sein de notre commune.

Pour ce faire, il est essentiel de maintenir les compétences de l'échevinat des cultes, voire même de les élargire afin qu'il puisse remplir un réel rôle dans le rapprochement entre les différentes cultures et confessions de notre commune.

Il est évident que toutes ces activités doivent **intégrer tout le monde**, que les personnes s'inscrivent dans une identité religieuse ou non.

L'objectif général est finalement de **permettre des espaces de dialogue et de rencontres** sur le long terme permettant de mieux se connaître et faire tomber les préjugés en vue d'un **meilleur « vivre-ensemble »** entre les différentes communautés de notre ville.

Cet échevinat pourrait ainsi :

- **689.** Dans le respect de la séparation de l'Etat et des Cultes, promouvoir la bonne entente entre la Ville et les différents cultes et philosophies présents sur le territoire de la Ville de Bruxelles et s'inscrire activement dans le respect de la liberté de pensée, d'expression et d'exercice des cultes;
- **690.** Encourager davantage les échanges entre communautés linguistiques, culturelles et confessionnelles pour renforcer la mixité culturelle, la connaissance et le respect de l'autre ;
- **691.** Mettre en place avec la Région et les Fabriques d'Eglise une réflexion sur la mutualisation des budgets des Fabriques d'Eglise ;
- **692.** Organiser à l'école des formations pour tous sur les différentes religions et morales philosophiques.
- **693.** Lancer une réflexion transparente et participative avec tous les acteurs (Ville, Région, autorités religieuses, Fabriques d'Eglise, paroissiens, fidèles, etc.) afin de mettre place un vaste plan de rénovation, de rationalisation et d'ouverture des lieux de cultes.
- **694.** Soutenir la semaine interconvictionnelle et la mobilisation des membres de la plateforme interconvictionnelle locale de la Ville.
- **695.** Initier et soutenir des moments de convivialité et d'échange autour de repas : Ramadan-Noël- Seder

- **696.** Initier et soutenir des moments de débats, conférences autour de questions religieuses et philosophiques (les monothéismes face au pluralisme, les métaphores dans les textes religieux,...), mais aussi sur certaines actualités sensibles telles que le radicalisme, les signes religieux, la religion dans la société, les Yezidis, les Rohingyas du Myanmar, les Chrétiens d'Orient, les Coptes d'Egypte, les Ouighours de Chine, les mélanges « religion et politique » au Proche-Orient, etc.
- **697.** Inciter et soutenir les lieux de cultes dans l'organisation d'une porte ouverte une fois par an ;
- **698.** Créer des synergies entre différentes associations et lieux de cultes pour organiser ensemble l'aide humanitaire envers les plus démunis (réfugiés, SDF, etc.).
- **699.** Maintenir les compétences de l'Echevinat des Cultes pour pérenniser l'objectif de la semaine interconvictionnelle et la mobilisation des membres de la plate-forme interconvictionnelle locale de la Ville.

2) Convivialité

- **700.** Mettre en place des jumelages entre nouveaux arrivants et anciens résidents de la commune (« Erasmus localus »). Ceci permettrait au nouvel arrivant de bénéficier d'un accueil sur le plan humain par des volontaires, et, lorsqu'il s'agit de personnes d'origines étrangères, de renforcer les compétences de tous les citoyens dans les langues nationales et dans de nombreuses autres langues.
- **701.** Encourager les initiatives citoyennes impliquant des habitants du même voisinage et s'inscrivant dans la perspective des « Villes en transition » : groupes d'achats solidaires, paniers bio, jardins partagés collectifs, co-voiturage, habitat participatif, monnaies locales, services, fête des voisins, etc